Restauration
Monmont - 2009.

Biographie de Varnhagen,
V.te de Porto Seguro.

—

2

Lisbonne le 10 avril 1857 –

Mon cher ami,

Encore ces lignes avant de me lancer dans l'Atlantique. A Madrid j'ai reçu encore votre dernière lettre et je vous la remercie infiniment. Mr Cavalcanti, jeune brésilien qui va à Londres comme attaché, s'est chargé de vous faire parvenir un exemplaire du Florilegio.

Votre Fête brésilienne a été présenté hier à l'Academie des Sciences. Je me trouvais

dans la séance, et j'ai
profité l'occasion pour dire
quelques mots sur le mérite
de votre travail. Mr. Macedo
a été d'accord, et Mr.
Franzini a fait valoir que
vous ne vous oubliez jamais
de l'Academie. Il fût
presque accordé que la
proposition se fera de vous
pour notre collègue. —
Si on s'oublie pendant

3

ces deux mois je me charge de le faire rapeller de vive voix ou par écrit. Mr. João da Cunha Neves a demandé prêté votre brochure pour la lire.

Le Portugal est de nouveau en révolte ; — mais il me semble que cela doit finir bientôt.

J'ai vu Mr. Joramento qui m'a dit qu'il allait vous écrire. Adieu, mon cher ami, je vous serre la main.

Varnhagen

Monsieur

Mr. Alfred Ferdinand Denis

à Paris

56, r. de l'ouest.

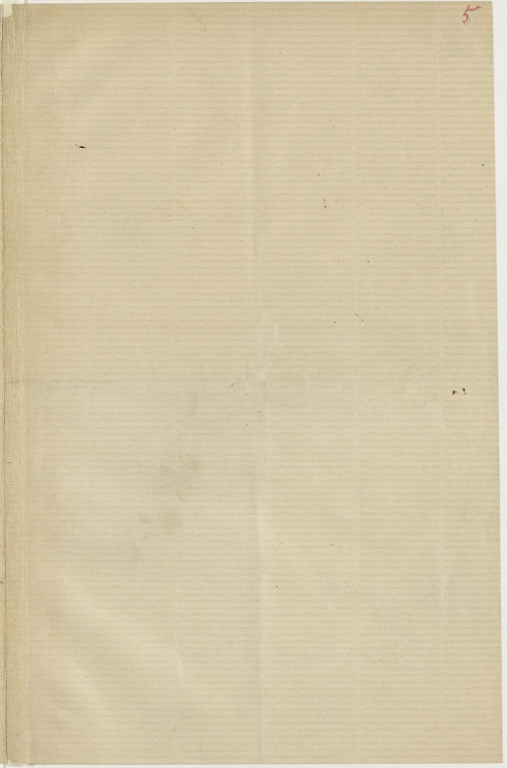
Varnhagen

5e Dist. 2 JUIN 51

Avec mille regrets de ne pas vous rencontrer. Je pars ce soir pour Londres, pour être de retour dans deux ou trois jours, pour suivre vers St. Petersbourg nommé au Congrès de Statistique. Ma famille est restée à Lucerne, et ma femme me charge mille choses pour vous — Je pense vous voir à mon retour de Londres —

et si vous y passez
vous pourrez en tout
cas demander si je suis
de retour. Je vous
serre tendrement la
main et au revoir

Varnhagen.



Vienne ce 13 nov. 1884

8, RIEMERSTRASSE

Mon très cher ami,

Excusez-moi, je vous en prie, de tout ce délai pour répondre à vos aimables lettres. L'entrée de l'hiver m'a tenu au lit avec un très fort refroidissement, et j'ai été forcé de laisser toutes mes lettres sans réponse, jusqu'à ce moment que je commence par vous.

Je vous prie de vouloir bien disposer de quelques exemplaires des publications qui vous ont été remises,

et dont je réserve la distribution totale pour l'occasion de ma visite à Paris le mois de mars prochain, époque du Congrès géographique vous savez que j'y suis nommé délégué officiel du Brésil. Prenez, si vous voulez, un de ces exemplaires en grand papier et soyez assez bon pour offrir l'autre de ma part à mon ami M. D'Avezac, en

ajoutant que je fais des
voeux bien sincères pour
son rétablissement.

Je vous remercie bien
les nouveaux soins que vous
voulez mettre à corriger, à
la plume, le défaut ou
manque de la préposition =de=
dans la réponse à Welsches.

Je vous félicite bien
de votre réussite, au milieu
du danger que vous avez
couru avec votre chute

sur le quai. À notre âge,
mon bon ami, il faut bien
se garder de tels dangers. Vous
devez vous considérer heureux
d'en être quitte pour un simple gêne

Je vous prie de ne pas
laisser de disposer d'un exemplaire
de chacune de mes publications
en faveur de notre ami Cortambert.
Un Vespucci de grand papier aussi

Adieu, mon cher ami,
Mille complimens de la part
de ma femme et vous savez
que je suis tout à vous de coeur

Portolegaro

8

8

Vienne 13 Oct. 1875

8, RIEMERSTRASSE

Mon très cher ami,

J'ai reçu bien votre aimable lettre et le titre du Tesoro ne s'est pas fait attendre : il est arrivé aujourd'hui. Il est admirablement bien fait ; et il se peut bien que plus tard je doive recourir de nouveau à Mr. Pilinski pour les autres feuillets. Pour le moment, je contente du titre, comptant sur votre bienveillante offre de m'envoyer les Erratas. Ne

6, RIEMERSTRASSE

pourriez-vous pas, sans vous donner la peine de les copier, me les confier par la poste, par le même procédé dont vous vous êtes servi pour le titre? Ce ne serait que le petit sacrifice de quelques francs de plus pour la poste. Je n'oserais pas vous faire cette proposition si Mr. Pilinsky n'était pas là pour copier aussi les Erratas par son procédé, si par quelque accident on les égaraient. Comme sa copie est admirable! Même l'impression

de la plaque de la vierge! Celle-ci est exactement la même du titre du Vocabulario, egale en tout à celui du Tesoro. Ce serait bien curieux si la vierge resultaient copiée de celle de Murillo.

Je vous envoie ci-joint vingt francs et plus trois florins d'Autriche qui feront quelques centimes de plus sur cinq francs: c'est à dire les 25 de Mr. Pilinsky.

Le Vocabulario est déjà en train. J'ai engagé l'amour propre de l'imprimerie nationale d'ici en disant que je declarerai dans l'introduction que je les avais preferé comptant sur ~~leur~~ reputation

comme corrects. L'impression va page pour page ; mais des caractères plus petits.

Il possède un exemplaire de la Conquista Espiritual, et je compte aussi l'imprimer plus tard. Ainsi l'Arte, le Catechismo (grace a vous), ce que j'aurais de biographie, surtout celle de Saragosse et la Conquista feront des parties d'un autre gros volume.

Quand à l'Atlas de Mendez je l'ai devant mes yeux ; et s'il tarde d'avoir un voyageur je vous l'enverrai par chemin de fer.

Adieu mon cher ami. N'oubliez pas de me reserver votre livre sur l'Art Plumaria, s'il vous en reste un exemplaire.

Tout à vous de coeur
Pilotegaro

10

Vienne ce 5 février 1876

8, RIEMERSTRASSE

Mon très cher ami,

Votre dernière lettre nous a laissé en grand souci pour la santé de Mr votre frère. Dieu veuille que vous ayez déjà reçu des nouvelles plus rassurantes; puisque à son âge et avec un tel hyver qui sévit de nouveau avec la rigueur précédente tout est à craindre.

Vous avez bien raison en ce que vous me dites sur mon premier titre projeté et j'y rencontre une nouvelle preuve

de votre amitié. C'était déjà
la rédaction première du même
titre ce qui m'avait empêché
d'y joindre mon nom, qui
n'est pas non plus dans le
Prospectus que je vous ai
envoyé et qui n'a pas été
distribué, justement parce
qu'une des modifications ajoutées
à mon premier tirage de
quelques exemplaires (ayant
retenu la composition intacte)
versait sur le titre et
une autre sur un épilogue
ajouté à la fin en récapitulant

mes arguments avec des renvois aux pages du livre, dans la conviction où je suis que la plupart des lecteurs regardent les livres avec peu d'attention.

On imprime plusieurs feuilles où j'ai fait des additions et je garde encore pour la fin de tout la modification du titre ; de manière que si vous auriez quelque chose à dire, vous seriez encore à temps pour me le faire améliorer.

J'ai cru mieux dire *indiquée* là où il se trouvait montrée,

dans la première partie du titre; et la seconde je peux la réformer ainsi:

"Traces assez remarquables d'une Migration en Amérique par l'Atlantique plusieurs siècles avant notre ère."

Le croyez-vous encore compromettant? Me donnez vous quelque idée pour l'améliorer?

Quant aux errata du Tesoro, je vous prie de ne pas continuer à les copier. Envoyez-moi seulement celles du commencement déjà faites; puisque plus tard j'espère pouvoir obtenir de Leipzig un autre ex. prêté.

Je crois avoir réussi à constater que votre cath. est celui de Tapugay: il n'est pas un Montoya.

Nous avons fini de lire avec grand plaisir votre charmante et savante Arte Planaria, sujet si nouveau et si bien traité.

Tout à vous
[illegible]

Vienne ce 23 février 1886

8, Riemerstrasse

Mon très cher ami,

J'ai été on ne peut pas plus sensible avec la reception de votre touchante lettre du 19. Helas! Le même jour (21) j'ai reçu deux autres du Chili qui m'annonçaient la mort de ma belle-mère! Vous pouvez vous figurer, mon cher ami, dans quel état j'ai eu ces deux jours ma pauvre femme. Moi aussi je l'ai beaucoup regretté. Non seulement elle était une des dames plus accomplies

et de plus de bon sens que j'ai connues, mais encore dans ses derniers jours elle s'est rappelée de ses filles pour les améliorer dans son testament. Sous ce rapport je comprends bien votre double douleur, mon très cher ami ; mais c'est un grand bonheur quand on a la conscience nette de ne pas être débiteur et

plutôt créanciers, encore par les sacrifices outre-tombe pendant un hyver si rigoureux comme a été celui de cette année.

Le Tesoro est déjà dans la composition. Le Vocabolario est fini, et je m'en vais le publier dans deux ou trois semaines avec l'Arte. –

Je suis en très bons rapports avec mon rival de Leipzig qui se bornera à un tirage

de 300 ex., bon papier et presque fac-simile. Mais je lui porte avantage dans le prix, dans la plus grande correction de l'édition et dans la facilité de lecture que procureront les deux caractères, un pour chaque langue. En outre je donnerai plus tard un autre vol. avec le Catechism et la Conquista Espiritual et lui il ne publie pas ce traité.

Peut-être par ce courrier vous recevrez encore un ex. de mon autre livre L'Origine Touranienne. Plus tard j'enverrai aussi un autre à Mr. Ujfalvy, qui m'a envoyé la Revue de Philologie, avec votre Arte Planaria.

Pour aujourd'hui je finis en vous serrant les mains tendrement.

Toujours, Votre tres

V. Lelenza

Vienne ce 10 mars
1876.

Mon cher ami,

J'ai un peu tardé à vous remercier de ma part et de celle de ma femme votre charmante dernière lettre pour vous annoncer à la fois la publication de mon 1er vol. de Montoya (Arte y Vocabulario), dont je viens de laisser chez Faesy &

Fick un exemplaire pour vous, que, dans quelques jours, vous pourrez demander au Quai Voltaire chez Maisonneuve. Le Tesoro sera un autre volume qui paraitra dans quelques mois. Ci-joint vous trouverez une épreuve du titre des dictionnaires et Arte. Seulement il faut vous dire que le papier de l'édition est bien supérieur. Je n'ai pas de crainte de mon concurrent de Leipzig. non seulement il ne se propose pas à donner aussi,

comme moi, la Conquista Espiritual; mais son édition, même sans ce livre, coûtera le double de la mienne; et l'idée d'avoir voulu imiter la très incorrecte 1ère édition, avec les mêmes caractères pour les deux langues (ce qui la rend si fatigante et peu intelligible) a été, à mon avis moins heureuse, quand il est connu que l'auteur n'a pas pu bien revoir la même édition, ayant dû imprimer en moins d'une année cinq livres (Arte, Vocab.o,

Tesoro, Cathecismo y Conquista Espiritual); et qu'une partie de temps il a été très malade, presque à la mort, et l'autre il a dû vaquer à ses sollicitations à la Cour contre les invasions des Paulistes, qui était le but de son voyage à Madrid aux frais de la Compagnie.

Quand l'édition de Leipzig paraîtra, je vous enverrai une petite note de ses fautes, malgré la prétention d'être un peu fac-similérisée.

Le Tesoro marche: j'espère pouvoir le publier dans ces 6 mois. La correction est difficile. Outre la mienne j'ai deux reviseurs de profession que je paye par feuille 4½ florins (plus de onze francs), à cause des accents.

Savez-vous me dire si Mrs Varnhagen et Petitot ont reçu mon livre sur les Tupis?

A bientôt. Je vous serre bien la main toujours tout dévoué

P. Leguro.

Vienne ce 15 août 1876

8, RIEMERSTRASSE

Mon très cher ami,

En ayant lu dans un journal, il y a quelques jours, que vous deviez entretenir la Société des Américanistes sur les langues des Indiens du Brésil, mon coeur m'a tout de suite dit que vous ne manqueriez pas de vous y occuper favorablement de moi. Mais mon pressentiment

a été surpassé par les faits et ma gratitude envers vous est au comble

Je vois que vous avez même lutté en faveur de votre ami. Votre Président Mr Madier est justement la personne à laquelle Mr Platzmann a dédié sa petite bibliographie de langues américaines "Verzeichniss einer Auswahl Amerikanischer Grammatiken, Wörterbücher" &c.

Mes bien sincères remerciments

mon très cher ami.

J'ai vu l'Empereur à Salzburg, et il m'a dit qu'il assistera volontiers l'année prochaine (vers la fin d'avril) à une séance de votre Société Philologique.

Je vous enverrai bientôt votre cathechisme. C'est décidemment l'ouvrage "Explicacion del Cathecismo" de Nicolas Yapuguay, imprimé à Sta Maria Mayor en 1724. Il vous manque aussi 55 feuilles à la fin; c'est à dire le "Cathecismo

que el concilio limense mandó
e hiziese para los niños". Vous
en trouverez plus de details dans
ma petite brochure avec la reimpression des Sermons.

J'ai vu le départ de Mr. Ujfalvy. Et l'article de la Revue Philologique? Et mes feuilles de la Gram. Montoya Edition Platzmann? Ne pourriez vous pas les obtenir de Mme?

J'irai vers la fin du mois au congrès Statistique à Perth, mais je serai de retour vers le 12 sept. — J'ai demandé de Rio, mais je n'ai pas reçu encore la publication de Mr. Couto Magalhães. C'est à lui que je fais allusion à la fin du Tesoro à propos de l'edition de Restivo.

Adieu mon ami. Je vous salue de la part de ma femme et je vous serre cordialement la main. Tout à vous

P. Leguro.

J'ai vu Mr. Barrat à Alzbara.

18

Vienne ce 20 sept. 1876

Mon cher ami,

Je vous suis très reconnaissant pour votre aimable lettre du 17. Je l'ai reçu me trouvant tout affairé avec la présence ici de mon Impératrice que j'ai dû accompagner jusqu'à Pesth, d'où je ne puis que venir, après y avoir assisté aux deux congrès statistique et préhistorique ; où j'ai eu la satisfaction de faire la connaissance de notre Mr. Ujfalvy, le quel, avec sa dame est parti aujourd'hui pour Varsovie, après nous avoir donné, tous deux le plaisir de diner hier chez nous,

de même que Mr. Ujfalvy frère,
qui est ici des gardes hongroises.

Mr. Ujfalvy m'a dit qu'il
vous écrira de St. Petersbourg;
et j'étais bien charmé de
voir qu'il vous aprécie
comme vous le méritez,
sous tous les rapports.

Il m'a dit vous avoir
laissé les feuilles de l'
éd. Platzman de la Grammaire
de Montoya. Je vous prie
donc de vouloir bien me
les envoyer, par la poste
des paquets, qui permet les
envoies sans affranchissement
préalable. Je payerai ici

le port. J'en ai besoin pour faire relier tout l'ouvrage, ne pouvant pas obtenir d'acheter seulement le 1.er vol. separé.

J'ai bien reçu les Ensaios de sciencia, pour le moment sans continuation: mais j'attends en vain la grammaire de Mr. Couto de Magalhães, que je desire pourtant bien voir.

J'ai reimprimé le sermon et les dégrès de parenté de votre bouquin; mais je n'ai pas eu le temps de finir l'introduction avec une bibliographie Tupi.

Je pense finir, encore cette année, la reimpression de mon Historia Geral, seulement jusqu'à

1820. L'Historia da Independencia formera un gros vol. à part, qui ne sera pas encore publié. Je suis toujours dans la résolution de faire, avant, d'avril à octo de l'année prochaine, un voyage, laissant ici ma famille, à l'intérieur du Brésil, depuis S. Paul à Goyaz, et de là tout droit à Ilhéos et P. Seguro, en m'embarquant pour l'Europe à Bahia, si Dieu me protège ... et si mon gouvernement me le consent.

Je vous remercie de nouveau cordialement pour tout ce que vous avez dit et écrit sur mon édition Montoya.

A propos des Ensaios de Sciencia: Quelle drôle d'idée de vouloir nommer la langue tupi "abañeenga"! (langue d'homme). Les noms des langues sont les mêmes des nations: or, on ne pourrait pas dire une nation (la tupi) langue d'homme. Adieux pour aujourd'hui. Bien de compliments de ma femme et une forte poignée de main de votre tout dévoué ami P. Seguro

20

Vienne ce 15 nov. 1886

8, RIEMERSTRASSE

Mon cher ami,

J'ai déjà en mon pouvoir ces feuilles de Platzmann, qui vous ont causé tant de chagrins, et je m'empresse de vous les remercier de même que votre aimable lettre du 9 de ce mois; et aussi les lignes qui vous m'annoncez pour le bulletin des Américanistes. Je suis

joliment reliés quelques exemplaires des pages que j'ai fait imprimer de votre Yapuguay (le <u>sermon</u> et la <u>Table des parentés</u>) et que j'ai fait précéder de quelques autres sur la bibliographie tupi ou guarani, et je ne manquerai pas de vous en envoyer un. C'est un tout petit tirage numéroté, et en papier fabriqué à la main.

Vous êtes bien aimable de penser à ma petite famille.

J'ai mes deux garçons au collège. C'est le même Theresianum où a été élevé l'actuel roi d'~~Es~~Espagne que nous beaucoup connu ici, et qui nous a fait même l'honneur de venir une fois à la campagne passer toute la journée avec nous. Ils sont tous deux enchantés d'avoir leurs uniforme militaire. Le petit qui est né ici et n'a pas

même encore huit ans
parle bien le français, l'allemand
et l'italien et lit et écrit
assez bien dans les deux premières
langues, et dans l'arithmétique
il fait déjà bien la division.
L'aîné, Xavier, connaît aussi
les mêmes langues, possède une
très jolie écriture allemande
et fait bien son latin et
avance dans la géographie,
principe, d'histoire naturelle,
dessin et gymnastique. Ils sont
considérés comme internes ; mais
j'ai obtenu pour eux le privilège
de venir coucher tous les soirs à la maison
Ils viennent à 8 h. et partent le matin à 7 ½
Ma femme vous salue très affectueusement
et moi je me dis votre vieil ami P. Legros

22

Vienne ce 18 juillet 1876

Mon cher ami,

Alleluia ! Je viens de finir le Tesoro. Demain j'espère pouvoir déjà vous envoyer votre exemplair broché, et peut être même aujourd'hui on me donnera un exemplaire pour envoyer à Mr. Ujfalvy parce que j'aimerai que dans sa notice on parle déjà de l'ouvrage comme fini. La Conquista Espiritual et

Catéchisme sont des publications à part, et, quoique dans le même, seront faits en plus petit nombre d'exemplaires.

Comme vous verrez de l'Advertencia final pour le Tesoro j'ai eu pour faire des confrontations trois exemplaires, et quelques fois ils different. Montoya améliorait son livre pendant l'impression. Vous y verrez des preuves.

A présent pour profiter de votre catéchisme

et des caractères fondus,
je fais imprimer le sermon
Historia de la Pasion, precedé
d'un prologue où je fais mention
du propriétaire du livre et
de sa generosité en me l'em-
pruntant, et j'entre dans
quelques notices sur le
livre et son auteur (sans
doute Nicolas Yapuguay) et
sur toute la bibliographie
tupi. Ce sera en petit format
et en petit nombre d'exemplaires.

Vous saurez déjà que mon Empereur ne passe pas à présent par Paris. Il ira directement d'Angleterre en Belgique.

Ma femme et mes enfants sont à la Campagne dans un charmant pays près de la Styrie. Mais c'est un peu loin et je dois rester pour voir des épreuves d'imprimerie.

A la hâte. Jusqu'à un autre jour je vous serre tendrement la main. Tout à vous Porto Seguro

Nous avons eu hier à 1 heure et demie un tremblement de terre comme je n'avais pas éprouvé depuis mon retour du Pacifique.

Vienne ce 31 oct.
1876

Mon très cher ami,

Mille graces pour votre communication, et mille excuses pour les gênes que tout cela vous a donné. Si j'y avais pensé, j'aurais préféré avoir fait venir un autre

exemplaire. Du reste
ce qui m'a arrêté c'est
qu'il fallait prendre
touts les 4 volumes,
et que mes autres
trois resteraient inutilisés
Je vous prie de me les
envoyer par la voie qui
vous sera plus facile,
à condition que je paie
ici le transport. En

dernier lieu, remettez-les
à Mr. Regis d'Oliveira, Lég.
du Brésil, en lui recommandant
de me les adresser.

Je viens de faire une
grande trouvaille. Je
possède des documents
qui vont convertir en
histoire le roman sur
l'entrée au couvent de
Fr. Luiz de Souza, accompagné

de la profession dans le même ordre dominicain d'un grand personnage (Portugal) et de la femme de celui-ci au couvent du Sacramento.

Je finis sur cela, dans ce moment, un mémoire que je vais envoyer à l'Académie de Lisbonne. Je regrette de ne pas avoir jamais lu votre roman. Adieu pour aujourd'hui mon bon ami. Mille choses de la part de ma femme

Tout à vous de cœur
F. Legrand

Ce n'est pas vrai que mon Empereur pense écrire son voyage

Ce travail est l'œuvre
d'Adolfo de Varnhagen
aujourd'hui Vte de
Porto-Seguro

L'asile

Dans les Ambassades.

L'asile
Dans les Ambassades. —

On a vu souvent de nos jours dans plusieurs nations d'Europe et d'Amérique en révolution, que les chefs des partis politiques qui viennent de tomber, vont chercher asile dans les légations étrangères, pour échaper, soit à la fureur du peuple exalté, soit à la vengeance des nouveaux gouvernements triomphants, et encore aveuglés par la passion, ou entraînés par l'aveuglement des masses.

Si à des pareils asiles on dû, plusieurs fois, leur salut un grand nombre d'hommes d'Etat, il n'y a pas de doute qu'une telle pratique a donné ~~aussi~~ lieu à des discussions désagréables, lesquelles ont souvent ménacé des ruptures, ou même les ont produites, comme, pour citer un seul exemple, il est arrivé à Caracas, lors de la chute du Président Monagas, avec les représentans de la France et de l'Angleterre, qui on dû quitter le pays.

Or, l'origine de tels conflits il faut le dire nettement, n'a jamais été autre que les doctrines moins précises, ou plutôt moins bien définies, ou même contradictoires, qui, sur ce qui concerne le nommé droit d'asile, se trouvent dans les livres de Droit international aujourd'hui plus en vogue.

L'auteur de ces lignes ayant dû prendre connaissance de ce fait, par la circonstance d'avoir passé presque tous ses vingt huit ans de carrière diplomatique, dans des pays où des cas des semblables asiles se sont presentés, a pû se convaincre qu'il pourrait rendre quelque service à la bonne harmonie des nations, et leur épargner bien de conflits, en publiant sur ce sujet les quelques lignes qui suivent, fruit de ses propres observations, et de quelques études du même sujét.

D'un autre coté, les

lecteurs y trouveront plusieurs faits, dont quelques-uns n'ont pas été du domaine des journeaux, et resteraient peut-être pour toujours inconnues, s'ils n'étaient pas préservés à temps par l'écriture, quand sont ~~restent~~ encore vivans ~~soit~~ des ~~acteurs, soit d'autres~~ temoins pour pouvoir les controler.

II.

Nous sommes bien loin de croire que les ambassadeurs eussent eu jamais un <u>droit d'asile</u> comme celui qui possédaient, autrefois, tant de seigneurs et de corporations. Cependant le caractère d'inviolabilité qui, de tout temps, les a acompagné, ~~de même que à leur suite~~, avait fait unanimement admettre que, si un ambassadeur ne possédait le droit, s'il ne l'avait pas <u>suo jure</u>, il en jouissait tout de même, puisque on n'osait pas ~~a~~ violer sa maison, X

par le principe même contenu dans la definition du Droit des Gens donnée par le Droit Canonique: "<u>Jus gentium est</u>... <u>sedium</u>... <u>legatorum non violandorum religio</u>". —

Et une telle jouissance consuétudinaire finissait pour en faire un <u>droit d'asile</u> de nouvelle espèce, qui prenait plus d'essor justement quand

partout on finissait avec et d'autres privilèges semblables, auxquelles, en France, François 1.er donnait le coup de grace, par son ordonnance de 1539. Non seulement on était convenu de respecter, en toute sorte de circonstance, les maisons des ambassadeurs, mais on est allé jusqu'à considérer comme faisant partie de sa maison, et jouissant des mêmes privilèges, tout le quartier, où se trouvait la même maison; de manière que, si dans une ville capitale, généralement bien plus petite que celles de nos jours, venaient à se trouver réunis à la fois plusieurs ambassadeurs, chacun demeurant dans un quartier différent, il résultait que autant de quartiers, ou peu s'en faut, presque toute la même ville, se trouverait hors de la juridiction du pays.

Il est clair que des abus pareils, et probablement encore bien d'autres, ~~même sans~~

~~parler de la question de quartier~~ ne pourraient que provoquer une réaction.

Elle s'est soulevée au XVIe siècle, si agité par des guerres de toute sorte.

En France, ce fut Charles Paschal le premier à lever la voix contre les abus de ces asiles dans son ouvrage sous le titre de Legatus. Mais, ~~il n'est bien~~ * comme toujours, peu d'accord [avec] lui-même, il s'est borné à réclamer contre l'asile donné aux scélérats, — — auteurs de crimes atroces; puisque selon lui, pour les autres il valait mieux continuer à respecter les maisons des ambassadeurs, en n'y entrant pas sans leur permission, et toujours avec révérence (nunquam intrandum, nisi reverenter, ac permissu domini).

Cette nouvelle doctrine ne pouvait pas être acceptée en principe; ~~tellement elle se présentait comme arbitraire~~. C'était un cri de guerre contre l'excès des abus commis,

mais le chemin que l'on indiquait, promettait non seulement la possibilité d'aller de l'autre coté, mais, en outre, ouvrait la porte à des aprétiations à arbitre, de la part des gouvernements, qui ne laisseraient pas de considérer comme auteurs de crimes de lèse-majesté tous ceux dont ils reclameraient les auteurs.

D'autres écrivains contemporains de Paschal, tels que Gentil, qui l'a précédé, et Vera y Zuniga et Marselaer qui l'ont suivi n'ont pas même abordé la question.

Ce ne fut que plus tard que parût ~~ent~~ Grotius ~~et Wicquefort~~, ~~[illegible]~~ fut avec des opinions plus ~~déjà~~ arretées ~~et plus prononcées~~ sur le sujet. Mais il faut avouer que ~~le premier~~ ✱ cet ~~des~~ écrivain, du reste le père du nouveau droit international, ayant des matières plus importantes à traiter, parait n'avoir pas voué à celle-ci beaucoup

28

d'importance et de méditation quand il est borné à dire que l'ambassadeur ne devrait donner chez lui asile à personne contre la volonté du souverain auprès duquel il réside,

n'y ayant là-dessus rien que le Droit des Gens demande

De ces mots de Grotius on s'aperçoit qu'il n'avait pas pensé à la véritable origine de cette espèce de privilège des ambassades, consacré par l'usage.

Wicquefort venu peu de temps après ~~lui~~, s'est prononcé plus ouvertement contre les asiles. Tout en reconnaissant que la maison d'un ambassadeur était sacrée, pour lui et sa suite, il ajoute qu'elle ne devait pas l'être pour d'autres, qui y viendraient chercher asile – à moins, continue-t-il, à la manière de Grotius, qu'il aurait pour cela le consentement du souverain du pays, puisque l'asile ne fait pas partie du Droit international.–

~~Peut-être Wicquefort~~

On dirait que Wicquefort, en acceptant ~~pensait faire avec~~ de telles doctrines, ne serait pas tout à fait étrange à l'idée de faire par là ~~une espèce d'opposition~~ à la France, d'où il avait été chassé, et dont les ambassadeurs avaient toujours soutenu le droit de quartier, ce droit qui finit à Lisbonne, en 1681, à Madrid, en 1684, et qui ~~fut~~ a été ~~avaient~~ soutenu tellement à Rome en 1687 qu'il y fut maintenu, ayant même le parlement de Paris par décision de 23 janvier 1688 déclaré abusive et sans effect une bulle du Pape qui l'abolissait, raison pour quoi ~~la~~ ~~franchise~~ la nommée franchise de quartier ~~le même droit ou franchise de quartier qui~~ à Rome est encore de nos jours respectée.

Après Grotius et Wicquefort sont venus Chré. Thomasius ~~[illegible]~~ et Binkershoek.

Le premier, dans une savante ~~et~~ dissertation latine sous le titre de jure asili legatorum aedibus competente ~~publiée vers la fin de ce~~ en 1689 et réimprimée en 1695, ~~et publiée réimprimée~~ siècle n'a surtout eu à coeur que de se prononcer contre le maintien, à Rome du ~~Pome de puis 1687, du~~

du nommé droit de quartier. Pour le reste, en copiant à Grotius et à Wicquefort, il n'admet qu'un ambassadeur puisse accorder asile sans le consentement du chef suprême du pays où il est.

Le savant Bynkershoek, plus jurisconsulte que publiciste dans son traité De Foro Legatorum publié en 1721 (à propos d'une question de dettes d'un envoyé du Holstein en Hollande) s'est prononcé tout à fait contre certaines ~~les~~ immunités des maisons des ambassadeurs, et contre la pratique des asiles dans les mêmes maisons. Et ce furent justement les idées de cet écrivain ~~publiciste si autorisé~~ (par la même assurance avec laquelle il les présente, et parceque son livre fut tout de suite traduit en français) celles qui ont triomphé et ont le plus contribué à former l'opinion de ses successeurs jusqu'à nos jours.

Laissons parler Bynkershoek, en le suivant dans la traduction française de Barbeyrac, revue par l'auteur lui même:

"Certainement, dit il, si on

" consulte les lumières de la
" raison, je doute qu'on ait
" jamais inventé rien de plus
" ridicule que ce droit d'asile,
" attaché aux maisons des
" ambassadeurs. Il y a peu
" de choses si absurdes qu'elles
" n'aient été établies pour
" quelque raison, du moins
" apparente; mais en peut-
" on alléguer aucune? Qu'
" on la dise, je suis tout
" prêt à l'entendre. Envoie-t-on
" des ambassadeurs pour donner
" retraite à des voleurs ou
" des brigands? Ou bien est ce
" qu'ils ne peuvent exercer
" commodément leur Ambassade
" sans protéger de telles gens?
" On dira peut-être que c'est
" troubler un ambassadeur
" que de faire des recherches
" dans sa maison, pour y saisir
" des criminels. — Bagatelle
" toute pure! On ne cause
" pas plus alors de troubles
" à l'ambassadeur, qu'à toute
autre personne qui attire chez
lui les criminels: et si
les ambassades ne veulent
pas leur donner retraite,

„ pourquoi va-t-on se refugier
„ chez eux, plutôt que chez autres?
„ Mais à quoi bon enfin un
„ ambassadeur pretendrait-il
„ ne pas permettre de telles
„ recherches dans sa maison?
„ Ce devrait être ou pour punir
„ lui-même les criminels, qui
„ s'y refugient, ou pour les faire
„ sauver. Or il n'est pas en
„ droit de les faire punir,
„ parceque ni lui, ni son maître
„ n'ont, du moins selon l'opinion
„ generalement reçue, aucune
„ jurisdiction sur les sujets
„ de l'Etat, qui ont commis
„ des crimes dans le pays.
„ Que si l'ambassadeur laisse
„ aller les criminels, il prive
„ le souverain de son droit de
„ jurisdiction sur ses sujets, et
„ cela en matière d'une chose
„ qui n'a aucun rapport ni
„ avec l'ambassadeur, ni avec
„ l'ambassade, et dont il se
„ mêle mal-à-propos."

L'auteur continue encore déclarant ne voir aucun obstacle à ce que l'ambassadeur ne jouisse pas d'un tel privilège, et

il considère "la chose si claire, "qu'il est (ajoute-t-il) presque "inutile de la prouver "sérieusement"

Cette séduisante argumentation de Bynkershoek (dont la juste importance sera mieux appréciée plus loin) a eu tant de succès que les mêmes idées ne tardèrent à trouver d'écho dans deux dissertations latines. La première par C. G. Rössig fut publiée en 1737, sous le titre De jure asili legatorum secundum jus gentium: l'autre, de Rutger von Baezelner a été publiée en 1754, sous le titre de "Quatenus legatorum aedes jure asili gaudeant."

Il resulta alors une nouvelle ~~doctrine~~ theorie, laquelle, n'ayant pas trouvé de contradicteurs (aucun écrivain n'ayant pris sur lui la tache de expliquer les véritables ~~theorie~~ principes, les fondemens des pratiques, dont on avait abusé) it ~~ne fallait plus s'attendre~~

pris ~~place~~ bientôt place ~~à trouver que les mêmes idées~~ dans les pages des auteurs qui embrassaient en général toutes les doctrines du Droit des Gens, et qui composaient leurs ouvrages avec les élémens qu'ils rencontrèrent en vogue. ~~doctrine dont l'ensemble fait la loi, en défaut d'un code international.~~ Ainsi Uhlich, Pacassi, Vattel, Meshamm, les deux Martens, Merlin, Kluber, Gardin, Moser, Pinheiro Ferreira, Hofman, Bello, Miruss, de Fonge, Weaton, Grenville Murray, Eichbach, Heffter, Woolsey, Polson, Lawrence, et encore quelques autres, se sont montrés plus ou moins contraires aux asiles dans les légations, sans s'occuper trop si l'asile a été pris sans être offert par l'agent diplomatique, ~~et~~ ni si un fois pris, il siégerait bien au même agent de contribuer à faire une victime de celui qui est allé se refugier sous le drapeau de la nation; de laquelle il n'aurait, s'il y était effectivement (et non par simple fiction), pu être reclamé, par droit d'extradiction; et sans s'occuper,

non plus, des peines qui devrait
subir tout gouvernement que
sous le prétexte de chercher
quelqu'un, eut envoyé sa
police fouiller, sans aucun
résultat, dans toutes les chambres
et les armoires d'une ambassade.
Et encore de ces ommissions
on ne peut pas se plaindre
tant que la vaguété et la
contradiction que l'on remarque
par rapport aux doctrines sur
l'asile, dans presque tous, de
manière à ce que ces doctrines
mêmes (dont l'ensemble ~~—~~ jusqu'à un certain point fait, de nos jours, le vrai code international) ont été ~~la~~ généralement
la cause des conflits, comme
nous l'avons dit. Or, si la
précision et la clarté sont
des conditions si essentielles dans
les lois civiles et des commentaires
ne faut-il désirer, à plus juste
titre, qu'elles ne manquent
pas là où il s'agit des questions
qui peuvent compromettre la
paix des nations? ~~Or, on sait que dans l'impossibilité d'obtenir un code [illegible] internationale, c'est l'ensemble des opinions des auteurs qui fait loi~~

Bien loin de nous la
vaine présomption de croire
que nous allons dire le
dernier mot sur une
question si épineuse. Mais au
moins, après avoir réuni

l'étude et la méditation à
l'expérience, on nous verra
possedés d'~~idées nettes et précises~~ une opinion nette
~~sur la question, que nous~~
~~tacherons de traiter~~ "en suivant
"les idées de la raison, qui au
"fond (pour nous servir de la
frase de Barbeyrac) est le
"grand et le premier fondement
"de toute espèce de Droit."

Montesquieu a dit (26, 21.)

"Le droit des Gens a voulu
"que les princes s'envoyassent
"des ambassadeurs :... aucun
"obstacle ne doit les empêcher
"d'agir. Ils peuvent souvent
"déplaire ... on pourrait ~~leur~~
leur imputer des crimes, s'ils
"pouvaient être punis pour des
"crimes... Il faut donc suivre,
"à l'égard des ambassadeurs, les
"raisons tirées du Droit des
"Gens et non pas celles qui
"dérivent du Droit politique.
" Que s'ils abusent de leur
"être representatif, on le fait
"cesser, en les renvoyant chez eux:
"~~on~~ on peut même les accuser
"devant leur maitre, qui
"devient par là leur juge ou
"leur complice."

"La raison tirée de la "nature de la chose (dit "encore Montesquieu) n'a pas "permis que ces ambassadeurs "dépendissent du souverain "chez qui ils sont envoyés, "ni de ses tribunaux".

Tous les privileges accordés aux agents diplomatiques," ajoute Charles Martens, "n'ont eu autre but que de garantir ces missionaires de la paix entre les nations contre "l'insuffisance possible de "protection et de bonne foi à "laquelle ils pourraient être "opposés, ainsi qu'on en a "vu plusieurs fois".

Si "la concession mutuelle de tant de previleges, dit Bynkershoek (VII, 5)," il résulte quelque inconvenient, il sera recompensé par l'utilité publique"; c'est à dire par les services des Diplomates, dont la seule présence, dans une Cour est considerée comme un gage de paix.

De ces ~~[illegible]~~ prémisses peut se dériver, sans aller la chercher à exterritorialité, les

principes qui sanctionnent la pratique de respecter les asiles diplomatiques. Ces principes les voici :

1° Dans tout ce qui regarde les ambassadeurs, "les raisons tirées du Droit des Gens" doivent prédominer à celles derivées du Droit politique."

2° Il ne faut pas donner des pretextes aux gouvernemens pour vouloir controler les actions des agents diplomatiques.

3° S'il en résulte des inconvenients, ceux-ci seront recompensés par l'utilite publique, qui veut les agents diplomatiques tout-à-fait garantis

Dans la fixation de de l'interprétation des

doctrines sur le droit international, les auteurs devraint avoir présent qu'elles sont destinées à avoir application, non seulement en Europe dans des pays deja les uns moins civilisés et moins moralisés que les autres, et dans républiques americaines, poursuivies par des révolutions continuelles, non civilisées ni moralisées toutes au meme dégré, mais peut-être aussi bientôt les puissances non chrétiennes d'Orient, dont quelques unes, comme la Turquie entrent chaque jour davantage dans le concert politique européen.

Cette prévention faite, nous sommes de l'opinion admise par les anciens, que l'asile dérive ~~[illegible]~~ logiquement du Droit des Gens, et que c'est pour les ambassadeurs une prérogative qui a, au moins, les mêmes titres pour être maintenue, ✗ que tous leurs autres privilèges; puisque la négation ou abolition, seulement à cause de certains inconveniens ou de quelques abus, peut donner lieu à d'autres abus bien plus grands du côté opposé.

✗ "contre l'insuffisance possible de protection et de bonne foi" /

En effet: si vous refusez d'accorder aux agents diplomatiques leurs anciennes prérogatives quant à l'asile, vous autorisez le gouvernement près du quel il est, à avoir action contre lui ~~[illegible]~~ à envahir sa maison, quand on aura la certitude, où ✗ on ~~[illegible]~~ dira l'avoir qu'il ait donné asile à quelqu'un. Donc, si un agent diplomatique a déplu (comme dit Montesquieu), ~~[illegible]~~ soit parcequ'il a été très lié (comme c'était de son devoir) au ministère

qui vient de tomber ~~ou le croit moins ami~~ soit parceque il a même entamé avec le même ministère quelque négotiation, qui a été une des accusations qui servaient à rallumer le feu à une révolution qui triomphe, — On pourra l'attaquer, ~~le diplomate~~ non pas en le déclarant criminel; parceque le Droit des Gens est explicite sur cela, et Montesquieu en parle; mais en l'accusant de bien moins: en disant tout simplement, qu'il a quelqu'un chez lui. et s'il le nie, en envahisant sa maison, et en la fouillant partout, pour se convaincre du contraire.... et pour se venger de lui par des impertinences continuelles.

Nous avons eu connaissance de deux résolutions qui ont été prises dans ce sens; lesquelles n'ont pas été amenées à execution, parceque d'autres deplomates ont encore pu argumenter avec les paroles de Martens et de Vattel, — moins hostile à l'asile, et hereusement ils ont rencontré des ministres qui se sont efrayés devant l'idée du dies irae

6.

de leur chute possible, où le maintien du privilège pourrait les sauver.
Et des résolutions étaient pourtant prises bien d'accord avec la lettre des publicistes modernes, tels que Wolsey, Polson et Heffter. Celui-ci accorde en effet aux gouvernements le droit d'interroger les agents diplomatiques, s'ils cachent quelqu'un chez eux, et ajoute (§. 212) que si ceux-ci ne répondent pas, ou si ses réponses "paraissent insuffisantes, la perquisition doit être autorisée."

Nous admettons que, de nos jours, il ne peut plus exister, en faveur de qui que ce soit, le droit d'asile du moyen âge : aussi, comme nous l'avons dit, les ambassadeurs n'ont jamais possédé ce droit-là. Ainsi aucun agent diplomatique a le droit d'offrir chez lui un asile. Mais, nous nous demandons, si un individu, qui se voit poursuivi, ou qui a peur de l'être, par des passions politiques, entre dans une légation (c'est à dire dans certains pays, pénètre la porte sur laquelle se trouve l'écusson de son pays) et demande l'hospitalité au chef, comme il pourrait le demander dans

le pays même du diplomate (si par bonheur il était réussi à y arriver) doit il être rendu autrement que par extradiction legale? Siégerait-t-il bien à un agent diplomatique de faire le bourreau ou le sargeant de ville?

D'un autre coté, si la légation, d'aprés la fixation de l'exterritorialité, est considerée comme faisant partie du territoire de son chef, peut elle perdre de cette qualité fictice, admise comme nécessaire seulement par la circunstancé d'avoir, peut-être avec peu de plaisir du meme chef, un hote de plus?

Nous disons un hote de plus parceque la question d'asile qui s'agite de nos jours n'a rien à faire avec des auteurs de crimes atroces, ni même avec des petits criminels; il ne s'agit que de ce qu'on apelle criminels politiques, en faveur desquels les lois des nations civilisées et liberales deviennent chaque jour plus douces.

Sous ce rapport, on pourrait soutenir que plusieurs

des auteurs du Droit des Gens que
nous avons nommé plus haut
ne devraient être cités en appui
des opinions contraires à l'asile,
quand ils parlent des grands criminels
ou malfaiteurs; cependant, comme
ils écrivaient dans le temps du
droit divin, il est ~~plus que probable~~ bien possible
qu'ils consideraient dans ce
nombre, comme on faisait alors,
les crimes de lèse-majesté et autres.

En tout cas, de nos jours,
comme des asiles semblables
ne sont pas pris que dans des
moments de grande exaltation
des partis politiques, on devrait
se méfier de la classification qui
serait faite par les partis au
milieu d'une telle ~~tant~~ exaltation.

Dans des nations dont les pactes
ou constitutions admettent la
liberté de la presse, nous avons
vu des gouvernements de fait,
dans l'accès de l'enthusiasme,
des passions, après le triomphe
de leur parti, regarder comme
des criminels de lèse-nation,
et les cherchant pour les fusiller,
à des simples auteurs de quelques
articles contr'eux, dans les journaux
écrits quelques mois avant le
temps qu'ils conspiraient.

D'autres fois on déclare traîtres à la patrie les principaux chefs du parti vaincu dans la capitale, lesquels, bien souvent, ne se sont échappés de leur fureur que par leur refuge dans des légations. De cette manière le maintien des prérogatives ~~de toutes~~ à propos d'asile ont été aussi ~~bien des fois~~ humanitaires et favorables à la civilisation, et il faut aussi considérer la question sous ce point de vue, quand on voudra prendre des résolutions pour l'avenir.

Le respect pour l'asile n'est, du reste, que très d'accord avec certaines pratiques en usage dans plusieurs cours, envers tout ce qui regarde l'ambassadeur. Si on a besoin qu'un de ses domestiques, même fils du pays, aille faire quelque déposition dans un tribunal, il est ~~[illegible]~~ admis qu'on lui en demande la concession; et s'il est criminel, on ne l'arrêtera pas sans son consentement. L'origine de tous ces égards n'est autre que de préserver de la mauvaise foi les moindres atteintes contre les ambassadeurs. Pourquoi donc y aller ouvrir une nouvelle porte avec l'affaire de l'asile que l'ambassadeur a donné, quand presque souvent il n'aurait pas pu agir ~~[illegible]~~ autrement?

7

37

Si on persiste et vouloir déclarer aboli l'asile, celui-ci prendra une nouvelle forme.

L'instinct de l'ambassadeur ~~de~~ pour conserver le respect à sa maison le légalisera, même en sophismant la loi, s'il en faut. Et de qui sera la faute, sinon de l'absurdité de la loi même? Rien de plus facile que de créer pour le nouvel hôte la place de gardien des archives, ou de precepteur d'un enfant H. et de le déclarer légitime individu de la suite de l'ambassade.

§ Le Droit des Gens a voulu donner tant de garanties et de privilèges aux ambassadeurs, parcequ'ils viennent seuls, désarmés et sans troupes. Or, dans cette situation, au milieu des passions des partis ~~dans le pays~~, qui doivent leur être étranges, ils ne pourraient abuser si facilment, comme les gouvernemens plus ou moins passionés, et disposant de la force publique..

§ — Et que l'on ne pense pas que les agents diplomatiques sont toujours complices dans la concession de semblables asiles

chez eux. Ils les considèrent comme une de leurs corvées. Ils ne les aiment pas en général, surtout quand ils ont avec eux leur famille, dont souvent il faut même troubler le repos, pour accomoder les nouveaux hotes. Si les diplomates, surtout ceux qui ont vecu en pays en revolution, soutiennent la prerogative, ce n'est que pour soutenir hors de sophismes leur propre inviolabilité.
Nous pourrions citer un grand nombre de cas où les individus poursuivis sont entrés chez des agents diplomatiques sans les avoir fait avertir d'avance. Ordinairement les ~~individus~~ candidats à l'asile sont des amis du ministre, très connus de ses domestiques, qui ne pourraient que les faire passer au salon, lorsqu'ils se présentent en visite; le plus souvent sont des membres du cabinet qui vient de tomber, ou qui ~~est~~ encore même légalement ~~au~~ pouvoir. Et sans faire mention de ce qui se passa avec le Pape Pie IX ~~[illegible]~~, qu'en 1848 dût son salut à

Nous citerons ce qui est arrivé au

la légation de Bavière (parceque on ne pourrait le considérer comme un cas d'asile). Le Général Echenique, Président de la République du Perou, ~~Ce~~ Après la perte de la bataille de la Palma, ~~tout~~ près de Lima, ~~il y a quinze ans~~, il rentra dans la capitale, et avant même d'y être legalement déchu, il ~~se~~ alla se refugier, vers 7 heures du matin, chez Mr. Sulivan, le chargé d'affaires de S. M. B., qui était encore couché, et qui n'a ~~eu~~ eu connaissance de l'honneur qui lui venait faire son nouvel hote, qu'en se levant, à 11 heures du matin, qui était son heure habituelle.

Il y a des cas où l'on considérerait comme une manque de tout sentiment noble, comme une lacheté, la résolution d'un ministre public de ne pas recevoir chez lui un individu qui vient s'y refugier, ou de le faire sortir de la maison, après y avoir entré. Il y a vingt ans, on parlait encore à Madrid d'un refus d'asile par un certain Envoyé du temps de la régence de Espartero, vers 1840. Un individu persécuté

par ses opinions politiques, contraires à Espartero, entra chez le Ministre, et se croyait déjà sauf, quand celui-ci lui fit savoir qu'il n'avait pas moyen de le loger, et qu'il fallait sortir à la recherche d'une autre maison de refuge. Le malheureux obéit; mais pendant qu'il cherchait un autre asile, il tomba aux mains des agents d'Espartero, qui le fit fusiller. Le pauvre Envoyé fût sevèrement reproché, non seulement par les partisans du condamné, comme aussi par ses ennemis, a passé le reste de ses jours tourmenté par les remords. Si notre mémoire n'est pas infidèle, on ajoutait que le dit Envoyé, était celui du Portugal, et s'appellait Lima. Cependant, ayant interrogé sur cette circunstance un collègue, qui était justement alors Secrétaire de la légation du Portugal à Madrid, il a pris la défense de son ancien chef, quant à ce fait, tout en nous assurant que la Légation ~~de~~ ~~Lisbonne~~ avait des instructions strictes pour n'accorder d'asile à

personne. Du reste c'est un fait à propos duquel on serait encore à temps de se renseigner très exactement à Madrid.

De la consécration du respect à l'asile, c'est à dire à la légation en toute sorte de circonstances, il peut résulter sans doute quelques inconvéniens; mais on peut dire autant de tous les autres privilèges accordés aux ambassadeurs; et cependant il seront toujours compensés par les avantages qui resultent de tenir à l'abri de toute atteinte ceux qui viennent sous la foi publique pour établir des bons rapports entre les peuples.

Et qu'on ne dise pas comme Kluber, Mirus et Tonge que des semblables asiles ne sont presque plus admis en Europe, ou, comme Lawrence que de nos jours ils sont localisés aux republiques hispano-americaines.

La vérité est que des tels asiles sont des vrais satelites des revolutions, et les suivent où elles se montrent.

En 1848 on en a vu, presque partout en Europe. Après 1848 nous avons entendu des cas de semblables refuges dans les légations à Naples, à Florence et autres anciennes capitales Italiques. D'avant de 1848 nous pourrions présenter une liste ~~des semblables cas~~ Ils ne se présentent que dans les crises violentes ou la passion des peuples ou même des gouvernements, plus ou moins revolutionaires, les aveugle, et les fait pencher à toutes sortes d'abus pour se venger de ~~[illegible]~~ ceux qui se montraient favorables aux partis contraires. 2 1

~~Or rien de plus naturel que d'admettre que l'aveuglement des passions fait~~ des hommes d'Etat de notre connaisance qui en Espagne et en Portugal sont allés à demander asile dans des légations, quelques uns avec des circonstances qui ne seraient pas sans assez d'intérêt pour leur biographies, mais qui ne

regardent point ce travail.

La Espagne a même recompensé avec le titre de Baron del Asilo le Ministre de Danemarc dal Borgo di Primo qui dans ce service s'était distingué parmi ses collegues; et qui était le premier à aller déclarer au ministère d'État les noms de ceux qui s'abritaient sous l'écusson de la nation qu'il representait, ayant toujours prête pour les partisans exaltés du pouvoir qui sur ce sujet lui fesaient des demandes indiscretes, cette réponse: "Ce que je sais vous dire c'est qu'il reste encore chez moi un petit coin pour vous offrir, si par hasard les votres viennent à tomber." —

Mais on peut objecter: Une semblable protection ne favorise qu'à des individus des capitales où se trouvent les ministres publics. — Sans doute: mais c'est là une inégalité qui ne regarde pas l'institution; qui est surtout inventée pour la sureté

De tout ce que nous venons de dire et de ce que notre experience nous a montré nous avons la conviction 1° que tant que les ~~[illegible]~~ ambassadeurs seront privilegiés, l'asile ne pourra pas être aboli. ~~[illegible]~~ 2° Que c'est un usage humanitaire et ou que la civilisation ne doit pas se départir en faveur de la tolerance ~~[illegible]~~ dans les opinions politiques.

des ministres publics, et non pas pour les sujets du pays, quoique elle puisse aussi atteindre à protéger quelques malheureux. Si seulement quelques uns en jouissent la faute ne vient pas de l'existence de l'asile, mais de ce que dans ce monde, dans bien d'autres sujets, il y a aussi des exceptions. Ainsi l'asile qui offre le territoire étranger n'est pas non plus général, et n'est utilisé que par ceux qui peuvent s'y transporter. Du reste tout le monde sait que c'est dans les capitales où se trouvent les Ministres et autres personnes d'haute position politique, qui sont les seules qui d'ordinaire se présentent à chercher asile dans les légations. Sinon où se trouveraient elles, les légations, pour loger toute la presque moitié d'une nation?

Quelques auteurs modernes contraires à la usage de l'asile diplomatique croient autoriser beaucoup

leurs opinions, en alléguant un rapport du <u>conseil de Castille</u> pour justifier la violation que l'on prétendait faire à la maison de l'ambassadeur anglais à Madrid Lord Harrington chez qui s'était refugié, en 1726 le fameux Duc de Ripperda! Comme si dans un tel fait, <u>le conseil de Castille</u> eut pu avoir la nécessaire ~~imparcia~~ imparcialité! Les membres du <u>conseil de Castille</u> n'auraient pu dire autre chose que ce qui désirait leur roi, ou plutôt ~~le~~ le nouveau premier-ministre, avec des pouvoirs majestatiques.

IV.

La doctrine que nous venons d'exposer comme l'unique d'accord avec les principes du Droit des Gens a été même, jusqu'à un certain point, soutenue, à leur insu, par plusieurs des premiers publicistes qui l'ont combattue. Ainsi Wicquefort établit que "l'ambassadeur doit jouir dans sa maison une ~~sûre~~ liberté

si grande qu'il n'ait personne qui ~~l~~ y puisse controler les actions."

On ne serait-il pas "controler ses actions" que de venir l'accuser d'avoir chez lui un criminel?

En 1676 le même Wicquefort (Mém. p. 238) ~~il~~ avait publié ~~même~~ les lignes suivantes:

"On ne viole pas seulement le droit des gens en faisant violence à la personne de l'ambassadeur ou du ministre publique par quelque voye ou sous quelque pretexte que ce puisse être, en entrant de force en sa maison" &c

Le même ~~Wicquefort~~ auteur se montre tellement sevère qu'à propos de l'ordonnance des Etats de Hollande du 29 mars 1651, contre ceux qui outragent non seulement "de fait, mais même de "parole ou de mine les "ministres publics et ceux "de leur suite" il soutient plus au dela de nos opinions qu'elle se doit aussi étendre jusqu'à ceux qui "par des

„des calomnies infames, autorisés par
„des écrits publics et avoués
„accusent (les memes ministres)...
„d'avoir fait des cabales dans
„le pays, au préjudice de son
„repos afin d'exposer par
„là leur personne et leur
„maison à la rage d'une
„populace passionée" 16.
Les doctrines n'étaient que
très d'accord avec celles de
l'ancien publiciste Frid.
Marselaer qui ne doute pas même
de classifier de crime de
lese-majesté (reus sit lesae
majestatis) toute atteinte
contre la sureté des légats;
et Bynkershoek lui même
ne s'y oppose pas, quand il
soutient que ce n'est qu'à bon
droit que Grotius rejette "la
„pensée de ceux qui croient
„que les ambassadeurs doivent
„seulement être à l'abri de
„toute injustice et violence
„par où on ne leur laisserait
„aucun privilège puisque
„tout particulier est aussi
„sous la protection des lois
„à cet égard."
~~Autrement~~ Bynkershoek,
comme jurisconsulte,

connaissant les abus des
diplomates dans son pays,
n'a abordé la question
de l'asile que d'un seul
coté. S'il s'était ~~aussi~~ voué,
avec son grand talent, à
reflechir sur les facilités
qu'il allait ouvrir aux
gouvernemens de certains
pays pour attaquer le repos
et la sureté des agents
diplomatiques, il n'aurait,
pour sûr, hésité de reculer
à temps. De même que
Grotius, ~~et~~ suivi par Wiquefort, il
n'avait pas senti les raisons,
non pas apparentes, mais
vrais, qui avaient conseillé
le respect aux asiles; c'est
à dire la garantie d'
inviolabilité de la légation
~~qui~~ que, comme nous l'avons
dit, ne devait cesser par
la circonstance d'un hote
de plus. Ce novateur aurait
été mieux conseillé, si, à l'occasion de se recrier tant contre l'asile,
avait eu devant ses
yeux ces mots, qu'il a écrit
lui-même au chap. 24 §.10:
"On se trompe de se figurer
" un autre droit des gens
" que celui qu'ont entendu

les anciens jurisconsultes et <u>qui est fondé sur la raison et l'usage</u>"

Vattel, au milieu de ses opinions chancelantes sur ce sujet d'asile diplomatique, admet cependant, comme Paschal, des cas où il vaut mieux le tolérer:

"Quand il s'agit (dit-il) de
„ certains délits communs de gens
„ plus souvent malheureux que
„ coupables, ou dont la punition
„ n'est pas fort importante au repos
„ de la société, l'hotel d'un
„ ambassadeur peut bien leur servir
„ d'asile; et il vaut mieux laisser
„ échapper les coupables de cette
„ espèce, que d'exposer le ministre
„ à se voir souvent troublé sous
„ <u>prétexte</u> de la recherche qu'on
„ en pourrait faire, que de
„ compromettre l'État dans les
„ inconvenients qui en pourraient
„ naitre."

Par ces peu de lignes Vattel aurait laissé, avec son autorité, decidée la question des (asiles) politiques de nos jours, dans les légations, s'il ne les avait pas acompagné, avant et aprés, d'autres, contenant des doctrines tout à fait opposées. Partant de la supposition

que tous les asiles sont offerts, et il soutient que l'on est pas tenu tenu à souffrir un tel abus, et il insinue les droit de violer les légations en certains cas; et, comme Grotius, croit que seulement au chef de la nation appartient décider "jusqu' à quel point on doit respecter le droit d'asile."

A peine peut-on croire que ces dernières lignes étaient tracés par la même main qui avait tracé les autres que nous avons transcript, et qui, dans dans la page précedente, venait d'écrire celles-ci:

" La maison d'un ambassadeur " doit être à couvert de tout "insulte, sous la protection "particulière des lois et du droit "des gens; l'insulter c'est " se rendre coupable envers " l'Etat et envers toutes les " nations."

Le fait est que l'on sera plus logique en conseillant en toute circonstance l'inviolabilité des légations. Si on croit qu'un agent publique, qui est chez nous, ne pourra pas aider au maintien des bons rapports, s'il protége

decidement des conspirations, on peut faire ~~ser~~ insinuer verbalement à son souverain l'avantage qu'il resulterait aux deux pays, si l'on envoyait à une autre cour; et, si cela n'a pas été accordé, ou si le cas est urgent, on possède toujours le ressource de lui envoyer ses passeports, et trancher la question, dans un cas suprême, sans cependant attaquer l'inviolabilité des ministres. Il serait à désirer qu'on établisse que, dans un tel cas, les individus qui auraient pris asile chez lui, sortiraient du pays comme individus de leur suite. Si cette pratique avait déjà été admise il y a quelques ans, on aurait épargné les malheureuses victimes refugiées chez Mr. Washburn au Paraguay, sous la dictadure du tyran Lopes II, de néfaste mémoire.

V.

Nous ne nous lasserons de repeter que toute faculté accordée au gouvernement pour envahir les légations, par des motifs ou des simples pretextes qu'elles abritent des ~~prévenus~~ persecutés, ne

ferait que conduire facilement à des abus, qui pourraient devenir funestes à la tranquilité et à la sûreté des diplomates, pour ne pas dire même à la paix des Etats.

Il est plus que probable que les envahissements, sous pretexte de faire des recherches, seraient sans profit; toutes les grandes maisons ayant en général quelque petit coin, où un homme puisse se ~~et~~ cacher, pendant que la visite de la police se fait, si ce n'est que l'on aurait déjà preparé, pour un semblabe occasion, une retraite sûre vers quelque maison voisine, soit par le toit, soit tout autrement. Cela nous fait rapeller les recherches faites à Madrid, en 1848, dans la légation de Danemarck, de laquelle était chef le feu très estimé Dal Borgo di Primo, déjà decoré par l'Espagne avec le titre de Baron del Asilo, en recompense des services de ce genre, qu'il avait prêté à des individus tels que le marquis de Casa-Trujo

11- (Duc de Sotomaior par son mariage)
et Loygorri, plus tard Comte de
Vistahermosa, et après ambassadeur
à Londres.

Le gouvernement de
Narvaez, duquel faisait partie au
ministère des affaires étrangères
le même Duc de Soto-Mayor,
avait une grande envie de mettre
la main sur le banquier D. José
de Salamanca, pour le faire fusiller.
Le même Comte de Vista-hermosa
dans sa qualité de gobernador ~~xxx~~
de Madrid, fut, par Narvaez chargé d'aller
arracher Salamanca de la légation
de Danemarck, où l'on savait
qu'il se trouvait. Pendant
la visite de Vistahermosa, Salamanca
est resté caché sous le même
sopha ~~que l'on~~ qu'on lui a offert ~~à Vistahermosa~~
pour s'asseoir en entrant, selon les uns,
dans un petit armoire, que
le même Vistahermosa, de son temps,
avait su contenir les archives,
selon d'autres.

Le fait est que ~~le même~~
Salamanca, hereusement pour lui,
et au grand desespoir de Narvaez,
n'a pas été pris. Et quelques
jours après, par la protection
de son intime ami (~~quoique~~
et ami aussi de Narvaez)

le Général Oribe, chef des carabiniers, le même Salamanca, en uniforme de caporal de carabiniers, traversait toute l'Espagne à cheval, ayant à ses ordres deux soldats, aussi carabiniers et allaient se réfugier en France. Bientôt le fait se racontait comme secret, de bouche en bouche à Madrid, et Narvaez n'augmentait pas certes, avec cela en prestige, ni en force.

~~Dans une des républiques américaines et parce~~

Il est tellement peu logique de ne pas admettre le respect à l'asile que, plus d'une fois nous avons été témoins ~~de~~ de ce que ~~nous~~ certains gouvernements en ~~tout~~ désirant attraper des individus qui étaient en asile dans certaines légations, n'ont ~~osé~~ rien osé, seulement à cause de la décision montrée par leurs chefs de résister, même à main armée, au moindre envahissement de la police ou de la force ; sous prétexte que, de leurs actes, ils n'avaient à rendre compte qu'à leurs gouvernements, et que leurs personnes et celles de leur suite étant indépendantes de la

juridiction du pays et inviolables, ceux qui les attaqueraient et les offenseraient tomberaient dans le tort, et auraient alors contre eux les déclarations très précises, et non contradictoires, de tous les publicistes en vogue. Et le fait est que ces raisons ont eu du succès; peut-être parceque ceux qui les alléguaient étaient des représentans de grandes puissances. Pourtant, telle est la force de la raison que nous connaissons le cas d'un Envoyé d'un pays non puissance, qui a resisté à une pretendue atteinte seulement avec la force morale de la logique. Nous sommes fiers d'ajouter que cet Envoyé était un de nos meilleurs amis, jadis notre chef de mission, et qu'il répresentait notre patrie, le Brésil. Un Mr. Ureta, qui venait de devoir son salut à un asile chez lui, ayant peu de temps après entré au pouvoir, comme ministre des affaires étrangères, a contresigné un decret d'après

le quel il était ordonné que tous ses compatriotes qui se trouvaient ~~[illegible]~~ demeuraient dans les légations étrangères, devraient sortir du pays, dans un certain nombre de jours, et il a envoyé aux mêmes légations une copie de ce decret, avec une note très laconique, par laquelle il disait qu'il leur envoyait le décret pour qu'il fut exécuté (para los efectos consequientes).

En recevant cette note, Cavalcanti répondit ~~par~~ avec une note modèle, que nous regrettons ne pouvoir pas reproduire ici, mais où il disait ~~qui terminait en disant~~ que si le gouvernement savait qu'il avait chez lui quelques malheureux, c'est parceque lui-même était allé le déclarer au ministère afin que ~~il~~ l'on fut tranquille que ceux-là ne conspireraient pas; ~~contre lui~~, et il terminait en ~~ajoutant~~ disant "qu'il se garderait "bien de communiquer à ses "hôtes le contenu du dit décret

"non seulement pour n'être
"pas si peu humain d'aller
"augmenter leur souffrance,
"mais aussi pour n'aller pas
"diminuer à leurs yeux l'importance
"de son hospitalité!"

Tous les compatriotes de Mr. Ureta ont aplaudi cette digne réponse. Le décret contresigné par lui ne fut point exécuté et il a dû, en peu de jours, laisser le ministère, et la légation a continué en bons rapports avec le gouvernement.

Nous devons ajouter que Mr. Ureta, pour sortir de l'asile, avait signé un engagement d'émigrer à un pays étranger, mais qu'il préféra rester en chemin, et s'unir aux révolutionaires qui, en triomphant, l'ont élevé au pouvoir.

Quelque discussion analogue et peut-être avec des résultats plus fâcheux, a failli avoir lieu plus tard, avec un autre agent diplomatique. Le gouvernement du Président Pezet, cherchait avec un grand empressement de s'emparer du

ministre démissionaire Don Mariano Alvarez, et promettait des récompenses à celui qui découvrirait où il se trouvait ~~cache~~ caché. Un agent de police, admettant d'avance comme sans réplique qu'il devait se trouver dans une des légations, et s'étant assuré qu'il ne se trouvait pas dans celles qu'il a pu espionner, arriva à la conclusion que la victime ne pouvait se trouver que dans la légation de.... Il n'y était pas, ni le chef avait jamais vu le même Don Mariano. Le ministre de la Police Mr. Gomes Sanches écrit au chef de la dite légation, duquel du reste il était ami, un petit billet, en lui disant comme quoi il possédait, par sa police, toute la certitude que le dit Don Mariano, son ex-collègue, se trouvait ~~asile~~ chez lui; et en lui conseillant, ~~que~~ pour mieux régulariser cet asile, ~~il serait bon~~ d'en avertir officiellement à son collègue C. (le ministre des affaires étrangères) et

convenir avec lui ce qu'il aurait à faire. Par bonheur, le chef de la légation répondit, à ~~en badinant~~ en badinant, à Mr. Gomes Sanches, qu'il lui conseillait de réformer sa police, puisqu'elle l'avait très mal renseigné; car, non seulement de même Dor. Mariano n'était pas chez lui, mais il ne l'avait jamais vu, ni connu. La chose est resté là. Mais, demandons-nous, si l'agent, à qui Mr. Gomes Sanches s'est adressé avait cru de sa dignité, fondé dans sa complète indépendance de toute juridiction du pays, de lui répondre tout autrement, un conflit n'aurait pu bien resulter? Si les doctrines telles comme elles sont présentées, nettement de nos jours, surtout par Woolsey et par Pelson et même par Heffter avaient prévalu, n'est-ce pas bien possible que la dite légation eut été envahie, en pure ~~pretexte~~ pour leur but, mais avec un scandale inutile, et peut-être une rupture, plus ou moins funeste, entre l'amitié des deux nations?

VI.

On conçoit qu'au milieu de tant d'embarras originés par les théories sur l'asile, on ait, à plusieurs reprises, émis l'idée d'en soumettre la doctrine à des règles claires et précises, ou, en d'autres termes, à la réglementer, de manière à la restreindre tant que possible, dans la pratique, sans autoriser d'autres abus. Un essai très formel de vider tout-à-fait la question fut encore dernièrement fait, par suite de plusieurs discussions ennuyeuses avec la légation de France, par le gouvernement dictatorial du Perou; au moment où il se croyait ~~alors~~ très fort, et pensait pouvoir rallier à son opinion celles des gouvernemens des trois autres républiques, alors ses aliées, et peut-être toutes les autres hispano-américaines.

Malheureusement il s'y est mal pris, et il n'a pas su poser la question dans ses justes termes. Il a commencé pour vouloir rien moins que déclarer les cas d'asile hors du droit

13 des gens et les reléguer au droit commun, quoique il n'a pas toujours osé s'expliquer si nettement, surtout dans les notes.

Après avoir fait des vains efforts pour préparer bien l'opinion des alliés, surtout du Chili, qui ne s'est pas pourtant laissé rallier, il a convoqué par une circulaire, touts les agents diplomatiques. On a causé un peu, et ce fut alors que le ministre des affaires étrangères émit la proposition de faire sortir les cas d'asile du domaine du droit des gens. On s'est réuni une seconde fois, on a disserté vaguement sur le sujet, et tous les agens, excepté seulement celui des Etats Unis, ont soutenu leurs prérogatives. Malgré cela le gouvernement dictatorial a tenu bon, et il a intimé officiellement qu'il cédait pour ses agents des prérogatives sur l'asile, et ne les reconnetrait pas à l'avenir pour les maisons des agents étrangers à Lima.

Dans sa note du 1er fevrier le ministre des affaires étrangères

pour faire amende honorable au droit des Gens parle des limites que le même Droit assigne à l'asile; mais par ses explications dans les conférences, et par son Memorandum, on voit bien qu'il considerait, selon les principes du même Droit, l'asile aboli en Europe, fait qu'il se proposait de soutenir envers son pays. —

L'auteur de ces lignes avait alors l'honneur d'être un des membres du Corps Diplomatique à Lima, et en cette qualité il avait été invité à prendre part aux conférences. Puisque il savait que, ni lui, ni ses collègues, n'ayant pas des pouvoirs ad hoc des gouvernemens respectifs, rien ne serait valable que sous le caractère de provisoire, il a résolu faire comme les autres, par esprit de conciliation. Voyant cependant la conclusion inattendue de l'affaire, il a cru de son devoir de ne pas donner, avec le silence, son assentiment

à la résolution que le gouvernement venait de prendre, et il a rédigé le 9 février (1867) une note qui, traduite en espagnol, fut publiée la même année (+) à Lima, et que nous allons reproduire ici, traduite en français:

"Monsieur le Ministre.

"Avant de signer le "procès verbal de la conférence "que, avec mes collègues, j'ai "eu l'honneur d'avoir avec V.E., "je crois de mon devoir, d'après "ce que je vous ai annoncé, de "vous passer cette note, que, "dans la partie qui me "regarde, je considère comme "un complément du même "procès verbal, en harmonie "avec la déclaration que je "ferai en le signant.

" Je commence par manifester "que je me suis décidé à "énoncer quelques idées dans "la même conférence, dans la "persuasion de pouvoir contribuer "à un accord, que je croyais urgent "et que, en tout cas, ne réussirait "jamais à avoir que le caractère "de provisoire, et jusqu'à ce que

(+) Doc. N° 35 du cahier du Min. de Rel. Exterieres. A.

"j'eusse reçu la réponse
"de mon gouvernement.

" Je dois aussi déclarer
"que je ne connais pas aucun
"cas d'asile diplomatique à
"Rio Janeiro, et que j'ignore
"de quelle manière mon
" gouvernement fixe et défine
"les principes, au moins vagues,
"qui par rapport à l'asile
"se trouvent dans le livres
"de Droit International; quoique
"je doive pencher à croire
"que les opinions d'un plus
" grand ou un plus petit
"nombre d'auteurs ne peuvent
"pas avoir pour lui la force
" d'un droit positif, capable
"d'anuler dans un certain
"moment les privilèges
"et immunités aujourd'hui
"universellement reconnues
"par toutes les nations,
"comprises les puissances
"non chrétiennes de l'Orient,
"comme adjointes aux ministres
"publics, et dont l'adoption
"a été jugé indispensable pour
"maintenir intactes leur indépendance
"et les libertés necessaires à l'

14. "l'exercice de leurs fonctions.

" Je m'en vais rendre compte
"à mon gouvernement de la résolution
"que, sur ce sujet vien de prendre
"celui de cette république, et ce
"n'est qu'avec bien de regret
"que je ne peux pas tomber
"d'acord ~~et~~ avec les idées de
"V. E. ... à propos desquelles je
"me borne à dire que presque
"tous les auteurs cités par V. E.
"ne ~~sont~~ se rapportent que
"seulement à des criminels ou
"malfaiteurs, et qu'au surplus
"quelques uns des principaux
"d'entre les mêmes auteurs se
"montrent chancellants, s'ils
"doivent s'opposer à admettre
"le droit d'asile, ou s'il faut
"plutôt le restreindre.

"En tout cas, jusqu'à ce
"que je reçoive des nouvelles
"ordres de mon Gouvernement,
"je continuerai à me soumettre
"aux mêmes que jusqu'ici, et
"j'espère que, en obéissant à
"elles avec circonspection, je
"parviendrai à soutenir toujours
"les droit et prérogatives de cette
"Légation Imperiale, en ~~n~~'admettant
"pas qu'elle soit violée dans aucune
"circonstance. "Je profite &

Plus doux et plus facile de contenter que ces représentants s'est montré un Envoyé des Etats Unis ~~au Perou~~ le Général Hovey, quand il a declaré dans une note (de 16 janvier 1867) qu'il reconnaissait au gouvernement peruvien ~~même~~ le droit de rompre les serrures, et d'abatre les portes des légations, qui contiendraient quelque individu reclamé par la justice que son chef ne rendrait pas immédiatement que l'on le demanderait. Il faut avouer que le même Général se guidait seulement par l'opinion d'un écrivain moderne ~~[illegible] theorique~~, et qu'il n'était pas de la carrière, et n'avait pas eu assez d'expérience d'être diplomate dans des pays en révolution. Il n'a pas tardé à avoir par la pratique la confirmation de son imprudence; quoiqu'il avait reçu de ses démarches l'approbation de ~~son gouvernement~~ ~~dans le ministère de~~ Mr ~~[illegible]~~ Seward d'après ce qu'il a communiqué au ~~même~~ gouvernement du Perou dans la note du 22 mars

de la même année (x)

Le fait est que la question des asiles diplomatiques ne peut être résolue que par le Droit des Gens; et, selon les principes établis par Grotius et soutenus par Barbeyrac (dans la traduccion de Bynkershoek) une nation seule par soi même n'a le droit de changer rien au même Droit des Gens établi, même en declarant d'avance l'intention.

Heureusement, par rapport aux asiles dont nous nous sommes occupés, il ne sera pas trop difficile de concilier le maintien de s inviolabilités, nettement requises par le même Droit des Gens avec la cessation de certains abus. Il ne faudra pour cela que les gouvernemens veuillent s'entendre deux à deux sur certaines pratiques, qui devront ou même finiront tout à fait les abus.

VII.

Le profond publiciste portugais Pinheiro-Ferreira

(x) El Peruano, publ. officiel de Lima du 30 mars 1867

dit: "Nous n'aurions qu'à louer
"Vattel de la concision sur l'
"immunité de la maison de
"l'ambassade et sur le droit
"d'asile, si ces deux articles
"renfermaient des principes
"fixes d'après lesquels on pût
"savoir à quoi s'en tenir sur
"les nombreuses questions qu'on
"soulève chaque jour sur ce sujet."

Nous croyons que, pour ce qui regarde à l'asile, le desideratum de Pinheiro-Ferreira pourrait bien s'obtenir moyennant la fixation de quelques estipulations, telles que les suivantes:

1° Tout agent diplomatique ne pourra offrir asile à personne.

2°. Si quelqu'un, cependant, en lui demande ou pénètre chez lui, et il croit pouvoir le donner, il sera tenu d'en faire part, dans le le terme de 24 heures, au ~~mon~~ Ministère des affaires étrangères.

3° Il sera aussi tenu de garder celui à qui il a donné ~~est~~ asile dans un appartement interieur, et sans la moindre communication avec d'autres personnes de dehors, même de famille, pour oter toute idée

qu'il y conspire, ou écrit pour les journaux.

4. Si le ministre des affaires étrangères veut que cet individu sorte tout de suite pour l'étranger le diplomate ~~il faudra~~ devra s'y prêter, et ~~le diplomate~~ aura droit d'acompagner ~~ou mettre en sureté~~ son hote, jusqu'à le mettre en sureté hors du ~~son~~ pays.

5. Le seul fait de la moindre contravention, authentiquement prouvée, de quelcune des estipulations précedantes (quand elles auraient été acceptées) autorisera le gouvernement à pouvoir engager l'agent diplomatique à se retirer temporairement du pays; ce qu'il sera tenu de faire dans le terme de 24 heures après qu'il aura reçu son passeport, dans lequel seront compris, comme individus de sa suite, celui ou ceux à qui il avait donné asile chez lui.

Moyennant ces simples estipulations, sur les asiles dans les ambassades,

Les conflits cesseraient;

Les légations ne seraient jamais menacées, et en danger

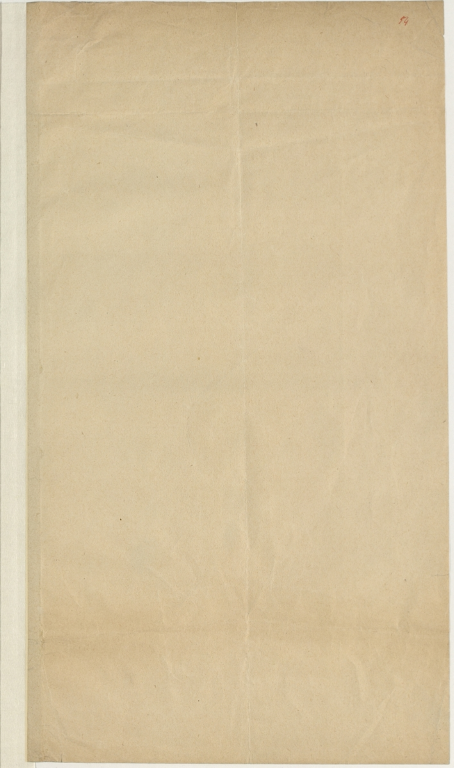
d'être envahies;

Les chefs de mission seraient plus circonspects, sur tout ce qui concerne des tels asiles;

Les gouvernemens en profiteraient, en ayant tant des conspirateurs actifs de moins contr' eux, comme il aurait d'individus en asile;

Et, surtout, la cause de la civilisation gagnerait, recevant du concours de la diplomatie, dans les moments de luttes sanguinaires, des gages nouveaux de tolérance et d'humanité. ——

F. Ad. de Varnhagen.



2e pièce 3

Écrit sous dictée de son fils (le Vte de Porto-Seguro
12 juillet 1861.

Varnhagen (Frédéric) Minéralogiste allemand né à Waldeck en 1780, mort en 1842. Il passa au Brésil dès l'année 1809, en qualité d'officier du Génie, il reçut le grade de Colonel, et fonda peu de temps après l'immense fonderie d'Ypanema, avec deux hauts fourneaux, les premiers qu'on ait construits dans l'Amérique du Sud. Il apportenait à la famille de Varnhagen Von Ense.

Varnhagen (Francisco Adolfo de) Diplomate et historien du Brésil. Né à Sorocaba en 1819. Cet écrivain si remarquable s'occupa de bonne heure d'importantes publications toutes relatives au Brésil. Il entra dans la carrière diplomatique et a été Ministre du Brésil, En Espagne au Paraguay et en ce moment à Venezuela. Memorial Organico –

Monsieur Adolphe de Varnhagen est venu au monde près de Sarocaba, dans la province de St. Paul. Son père Colonel du génie, était un Métallurgiste distingué, il fut le compagnon du célèbre Eschwege et son collaborateur dans quelques ouvrages. il avait dirigé avec succès le grand établissement des fonderies de fer à Ipanema (voyez Pizarro Mem. do Rio de Janeiro T 2 p 269). C'est le feu Colonel Varnhagen, qui, peu de temps après l'époque de la naissance de son fils cadet, l'actuel écrivain, a fait élever solennellement au sommet de la montagne Irrasoyava une grande croix en fer, sortant, de la première fonderie des hauts-fourneaux, qu'il avait fait construire. "Malgré sa simplicité, c'est bien certainement aujourd'hui" "un des monuments du Brésil auxquels se rattachent les" "souvenirs les plus précieux" dit Mr. Ferdinand Denis, qui fait mention du même Colonel (Brésil page 347.)

Nous faisons mention d'un fait curieux par son originalité

Le Colonel Varnhagen était Allemand, il avait servi quelque temps en Portugal, dans la première campagne contre les armées françaises, appellé en 1809 au Brésil, il aimait le pays, comme celui, où il croyait laisser les traces de ses meilleurs ouvrages sur la terre.

Le Colonel avait trois fils, le rêve de son ambition était, que, les représentants de son nom fassent leur carrière dans les trois pays qu'il avait successivement habités. C'est pourquoi, il envoie, jeune encore, son fils aîné en Allemagne, si jeune, qu'il y perdit tout souvenir du pays natal, en oublie la langue, et est déjà véritablement allemand quand la mort l'a frappé

Son deuxième fils va au Portugal, où il meurt, accidentellement, d'une chute de cheval. Tous deux reposent dans les pays pour lesquels leur Père les avait destinés

Le troisième, notre auteur, devait rester au Brésil, son père en voulait faire un naturaliste; la mort de ses frères le faisant fils unique

laisse sa carrière indécise, peut être, doit-il servir le Portugal? où était alors son père; non; sa vocation il la connait, toutes ses aspirations sont pour sa patrie, il a l'ambition d'être un jour son historien. Fixé sur son choix Mr de Varnhagen va à Lisbonne, il y était étudiant, quand L'Empereur Pedro 1er y vint pour mettre sa fille sur le trône. A l'age de 17 ans il prend les armes ~~au bout~~ de trois mois après l'Empereur le nomme officier. en 1833. Il l'a même continué quelque temps dans ce service, qu'il a laissé à sa Majorité pour pouvoir se joindre au pacte du Brésil.

En 1838. Mr de V: encore étudiant, s'est présenté, devant l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne avec son premier travail, ce travail a été tout de suite approuvé et imprimé, en 1839 dans le corps des mémoires de l'Académie. A l'age de vingt trois ans il fait un commentaire, très étendu et très important, sur un ouvrage, écrit en 1587 sur le Brésil, ce travail fait aussi partie des collections de l'Académie (1825).

L'institut historique de Rio applaudit (22 janvier 1840) par le jugement suivant les prémices du jeune Brésilien (Rev. Trim. T 2 pg. 110. " Les "citations multipliées, que fait notre illustre" " collègue, indiquent assez jusqu'à quel point il" " a poussé ses études et ses recherches dans tous" " les sujets qui touchent à sa patrie, honneur au" " Brésilien dévoué, qui loin de son pays natal" " rencontre dans ceux-ci une occasion pour des" " études profondes et d'un si grand prix".

Peu de temps après Mr de V: publie le voyage fait au Brésil en 1530 par Loopes de Souza que L'Europe connait, livre très intéressant par lui même, et par les notes dont l'auteur l'a enrichi, ce livre est mentionné dans ~~Brunet~~. Brunet.

Retourné au Brésil en 1840, Mr

V. toujours passionné pour sa vocation, travaille à enrichir, de nouveaux documents, sa collection déjà si précieuse, il en a offert quelques échantillons pour la Revista de l'Institut Historique.

Pour mieux connaître son pays il se propose de faire un voyage dans l'intérieur, il visite les provinces du Sud, de ce voyage nous connaissons à peine quelques fragments publiés. Pour s'habituer, dit il, à se former un style il ne cesse pas d'écrire, c'est probablement à cette pensée que nous sommes redevables de la Chronologique romaine = Descobrimento do Brazil (d'un memoire sur le besoin de faire étudier dans le Brésil les langues indigènes (Trem L 3, p. 53.) des biographies sur l'Evêque de Lemos du Gouverneur Salvador Carreira, du résultat de ses études sur les Juifs du Brésil, leur procès par l'inquisition de Lisbonne &.&.

Mr de V. a été un des principaux collaborateurs du Panorama, plusieurs de ses articles y ont été publiés, ce sont d'abord des études sur le Brésil, avec une description détaillée de Rio Janeiro &.&. différents articles bibliographiques, d'autres sur des sujets du Portugal et sur la littérature portugaise. la biographie du poète Sa de Miranda; et les descriptions du Couvent de Belem, imprimées séparément avec un glossaire d'architecture gothique par l'auteur. Mr de Varnhagen s'est aussi exercé dans quelques traductions de poésies allemandes, et de poésies Italiennes. Il a traduit en Portugais, dans le même mètre et avec le même nombre de vers l'Ode fameuse de Manzoni, sur la mort de Napoléon 1er

Entrant dans la carrière publique du Brésil Mr de Varnhagen a cru que le service militaire du Génie, corps auquel il appartenait et dont il avait fait toutes les études, n'était pas le chemin qui devait le conduire au but tout littéraire qu'il

s'était donné, il savait que c'était en Europe qu'étaient les Archives qui contenaient les documents sur son pays, c'était là qu'il fallait aller pour les fouiller.
En 1846 il est chargé par son gouvernement de parcourir les archives d'Espagne pour chercher des documents sur les frontières du Brésil ~~entre~~ des républiques environnantes.
En 1847 nommé secrétaire à Madrid, il y publie en 1849 son édition du Cancioneiro attribué au comte de Barcelos.
En 1849 et 1856, le Mémorial Organico (2e partie
En 1851 nommé au Brésil 1er secrétaire de L'Institut Historico
En 1852 chargé d'affaires du Brésil à Madrid
En 1854, premier volume Historia geral do Brazil
" 1857 second volume " " "
" 1858, il publie à Paris l'Examen ff.
Réponse à Mr d'Averac
Vespuce et son premier voyage.
" 1859 Nommé ministre résidant au Paraguay.
" 1861, à Venezuela, Nlle Grenade et à l'Equator.
" 1863, au Pérou, Chili, Equator.
" 1864, Il a écrit la véritable (Verdadera Guanahani
" 1865, Americo Vespucci ff.
en 1868, transféré à Vienne (Autriche) confirmation de son opinion sur la Guanahani dans Islario de Mr de Santa Cruz
Supplément au Chansonnier.

FRANCISCO A. DE VARNHAGEN.

(Miembro de la Universidad de Chile).

I

Uno de los hombres de letras mas distinguidos del imperio del Brasil acaba de estinguirse dulcemente en el pintoresco pueblecito de baños termales de Baden, situado en medio de los bosques que rodean a Viena.

Francisco Adolfo Varnhagen era un talento escojido, pronto, vivaz, que se hermanaba admirablemente con su carácter tropical, fogoso, apasionado i entusiasta.

Este consorcio armónico de su intelijencia i de su alma hacia de él un hombre notable.

I esa condicion de su acentuada naturaleza se imponia desde la primera entrevista, desde la primera palabra.

No era, por lo mismo, un hombre profundo, ni podria decirse de él, sin cometer el delito de lisonja, que fué un sabio, como lo fué, por ejemplo, su ilustre deudo Varnhagen Von Esse, el íntimo amigo de Humboldt, fallecido en Berlin, casi junto con él, en 1858.

Pero era un hombre brillante, seductor, altamente simpático i atrayente.

Ha muerto, por otra parte, comparativamente jóven, cuando se aprestaba a regresar a esta tierra que amaba como parte predilecta de su hogar. I por esto, por deberes de amistad i de un jénero todavía mas íntimo, vamos a consagrar estas rápidas líneas a su memoria.

II

Francisco Adolfo de Varnhagen no nació en San Juan de Ipanemo, como lo afirman las gacetas de Rio Janeiro al anunciar su lamentado fallecimiento i que han copiado algunos diarios de Chile.

Su verdadero pueblo natal fué la pequeña ciudad de Sorocaba, situada a orillas del ameno rio de ese mismo nombre, que desciende de las montañas de San Paulo, i no dista de esta ciudad, capital de la provincia, sino unas pocas leguas. El nombre de San Juan de *Ipanema*, es simplemente el de las minas i fundiciones de fierro que en las montañas de esa provincia rehabilitó su padre en 1813. De aquí el error.

No vino tampoco al mundo nuestro lamentado amigo en 1819, como lo ha publicado el *Jornal do Comercio* de Rio Janeiro, sino de 1816—Varnhagen ha muerto por consiguiente de 62 años cumplidos.

III

El futuro historiador del Brasil i de Américo Vespucio hizo sus primeras letras en su aldea natal, que a la sazon tenia solo mil i quinientos habitantes, i en seguida en Rio Janeiro.

Mas, como su padre, el coronel de injenieros Luis Varnhagen, fuese un europeo distinguido, hijo de Alemania, le envió a Portugal a adelantar sus estudios en la carrera militar a que le destinaba.

El jóven Varnhagen, criollo de cuna, mestizo de sangre, hijo de los trópicos, adquirió en el roce de la vida europea el equilibrio i el pulimiento que completaban su naturaleza áspera i ardiente, pero sin desvirtuarla en sus mejores dotes.

Entró con ardor en el servicio de las armas, i en calidad de injeniero militar acompañó a don Pedro I en su jenerosa cruzada para devolver el trono de Portugal a su hija doña María de la Gloria.

IV

Completada de esta suerte su carrera i su aprendizaje, el jóven Varnhagen, como la mayor parte de los hombres distinguidos de su país, entró en la diplomacia, servicio público que en el Brasil no solo es una carrera sino una escuela, i uno de los ramos nacionales mas importantes i mejor atendidos por la administracion jeneral del Imperio.

Podria aun decirse, sin hacer agravio a la verdad, que el Brasil, como gobierno i como nacion, atiende de preferencia a su servicio diplomático sobre el de la administracion puramente civil. I de aquí viene que el Imperio americano tenga ajentes acreditados en todas las naciones del mundo, publicistas en todos los idiomas i que su intelijente i sabio Emperador pase la vida en perpétuo viaje entre las potencias estranjeras Don Pedro II es un dilijente inspector de embajadores.

V

Varnhagen gozó de temprana fortuna, i uno de sus primeros puestos en su nueva carrera fué el de secretario de la Legacion brasilera en Madrid.

Granjeóle esta posicion un notable trabajo que publicó cuando tenia solo 22 años de edad (1838) sobre los escritores e historiógrafos del Brasil en el siglo XVI, i en seguida el mérito que contrajo rebuscando en los archivos de la Península documentos que sirviesen a deslindar las fronteras de su patria con *todas* las naciones de oríjen español de la América del Sur, con escepcion de Chile, si bien en este punto jeográfico el doctor Alberdi ha tratado de probar que algun dia deslindaremos......

VI

Esas propias labores de investigacion retrospectiva hicieron al jóven Varnhagen historiador, e historiador nacional i de indisputable mérito.

En 1854 publicó en Madrid el primer volúmen de su celebrada *Historia jeneral del Brasil*, i en 1857 el segundo. El título de esta obra notable es este:—*Historia geral do Brasil isto é do seu descobrimento, colonisaçao, lejislaçao, desenvolvimento e da declaraçao da independencia, scripta en presença de muitos documentos néditos recolhidos nos archivos do Brasil, de Portugal, da Hespanha e da Holanda.*

VII

Por esta leyenda échase de ver claramente que la obra escrita por Varnhagen es una «historia jeneral» de su patria, i no, como lo creyó nuestro ilustrado i erudito amigo Diego Barros Arana, un estudio limitado solo al descubrimiento i colonizacion del Brasil, en la primera noticia que sobre ese libro interesante se publicó en Chile en 1862.

Descúbrese tambien en la carátula i en el testo de ese libro que el autor no dejó de mano un solo arbitrio para hacer su trabajo completo. Dedicólo al emperador don Pedro II, i con el auxilio de ese príncipe, siempre magnificente con los escritores, visitó los archivos de Holanda i otros paises.

Es digno tambien de notarse que en cierta manera Varnhagen publicó su obra bajo el anónimo, lo que revela suma modestia, o lo que es talvez mas probable, evidente confianza en sí mismo i en su futura fama. En la portada de la edicion madrileña de su libro que tenemos a la vista se lee simplemente:—«Por um socio do Instituto Histórico do Brasil, *natural de Sorocaba*».

VIII

La historia jeneral del Brasil, aunque breve, i tan compendiosa como la de Constancio o la de Beauchamp, es un libro de erudicion mas que de gala. Es el fruto sazonado de los archivos mas que la obra del patriota entusiasta o del escritor brillante i florido. Nótase cierto descuido en la forma de todos los trabajos del eminente brasilero, i esto hállase en cierta correlacion material con su carácter i con su raza. Varnhagen tenia la paciencia rebuscadora de los alemanes, i al propio tiempo el arranque fervoroso i casi innato que imprime, a la planta como al hombre, el clima bajo el cual nacemos. I como era el historiador en sus libros, así era en su trato familiar, en sus maneras, hasta en su traje: la espontaneidad era su naturaleza: la diplomacia era su pauta i su disfraz.

IX

Llega el historiógrafo en sus estudios hasta la época de la coronacion de su protector i amigo don Pedro II, i alcanza a dar, al final de su segundo volúmen, minuciosa cuenta de los trabajos científicos de su benemérito padre en las sierras de Sorocaba, al pié del morro metalífero de Ipanema—«pelos sitios (dice el historiador) que primeiro feriram a nossa vista e fizeram palpitar o coraçao...» (*Historia geral*, vol. II, páj. 359.)

Varnhagen, al narrar la vasta empresa nacional acometida por su padre bajo los auspicios del gobierno brasilero, deja correr su pluma con verdadero orgullo; i hoi mismo hace grato eco escuchar su disculpa por su tierna i lícita invasion en el dominio de la historia.—«Os receios, dice, de passar por inmodesto superam em tal momento aos nobres sentimentos de piedade filial!»

La Historia jeneral del Brasil tuvo excelente acojida en Europa, i dió a su autor simpático renombre en su ausente patria.

Para visitar la última i recojer entre sus conciudadanos merecidos lauros, volvió Varnhagen al Brasil en 1859, a los pocos meses de haber dado a la estampa su último volúmen i allí recibió el premio de sus afanes.

XI

Varnhagen, a ejemplo de la mayor parte de los diplomáticos brasileros, era sumamente activo i escudriñador, i de esa suerte en tres años (1859-62) fué nombrado encargado de negocios en el Paraguai, ajente diplomático en las Antillas, en Venezuela i en Nueva Granada, i por último, ministro residente en Chile, el Perú i el Ecuador.

XII

En esta última capacidad visitó nuestra patria por la primera vez en abril de 1862, i aunque, estuvo solo de paso para Lima, encontró calorosos amigos en Santiago.—«El señor Varnhagen, decia el señor Barros Arana, al darle la bienvenida en el primer número del *Correo del Domingo* (abril 20 de 1862) ha pasado entre nosotros unos pocos dias, i deja en las personas que tuvieron el placer de conocerlo, el recuerdo agradable de la amenidad de su trato i de la dulzura de sus maneras.»

XIII

El señor Varnhagen regresó pronto a Santiago. Habia conocido de camino la ciudad de las dulces vírjenes i de las castas matronas, i allí queria vivir de preferencia i, si ello era posible, quedarse......

Su corazon no le engañó esta vez, i el afortunado diplomático brasilero contrajo matrimonio el 28 de abril de 1864 con una de las mujeres mas cumplidas que por su belleza, su dulzura i su virtud han adornado nuestra sociedad. La señorita Cármen Ovalle i Vicuña confióle su existencia llena de consagracion, de ternura i de deber hasta el instante en que en sus brazos de esposa se ha apagado la suya.

XIV

Tuvo este enlace lugar en la Calera de Quillota, en vísperas del segundo viaje del señor Varnhagen al Perú.

Pero ántes el literato americano quiso dejarnos una prenda de su intelijencia, ya que se llevaba tan valioso don del corazon arrancado a nuestro suelo.

El historiador del Brasil presentó a la Universidad de Chile un trabajo con el título de la *Verdadera Guanahani de Colon*, en el que trata de probar, con el diario del propio ilustre navegante, que la primera tierra que descubrió aquél en el nuevo mundo no fué (como se ha creido hasta hoi por todos los jeógrafos) el largo i estrecho peñon llamado San Salvador, sino la «oscura i desconocida isla Mayahuana.»

Este trabajo jeográfico es feliz; pero de corto aliento, por cuanto se reduce a comentar el diario mencionado de Colon. Fué publicado en el volúmen XXIV de los *Anales de la Universidad*, en enero de 1864.

XV

La Universidad de Chile correspondió a la galantería del escritor imperial i a su mérito positivo, enviándole el título de su miembro correspondiente en la facultad de humanidades i ciencias políticas, en el mismo dia que otorgaba ese merecido honor al ilustre republicano don Pedro Moncayo, ciudadano del Ecuador.

El señor Varnhagen recibió su diploma en Valparaiso, cuando iba a tomar el vapor que le conduciria al Perú, en compañía de su esposa, i se apresuró a acusar recibo de aquella distincion en términos de mucha sinceridad.—«Acepto con la mayor satisfaccion, decia al rector de la Universidad el 17 de mayo de 1864, la nueva honra que se me ha conferido, i me esforzaré por hacerme de ella acreedor i por dar testimonio de mi gratitud a los que me honraron con su voto, así como a las lisonjeras espresiones con que US. acompaña mi título. Aseguro por tanto a US., que con éstas no me desvanezco. Creo que la Universidad ha tomado principalmente en consideracion mi perseverante aficion al estudio, i *mi sincero amor a esta República, de que tantas i tan patentes pruebas he dado.*»

XVI

59

No pasó mucho tiempo en efecto, sin que el señor Varnhagen, cuya suerte se hacia identificada hasta cierto punto con la del pais de su distinguida consorte, nos enviara una confirmacion verdaderamente jenerosa i aun valiente de los sentimientos de que daban testimonio las últimas palabras de su respuesta al rector de la Universidad.

Al poco tiempo de su partida para Lima recibióse en efecto en Chile copia de la noble protesta con que, desde Valparaiso i con fecha anterior a la nota que de él acabamos de recordar, envió al gobierno del Perú, a consecuencia del atentado de las Chinchas.

Esa nota, que figuró como una de las mas calorosas manifestaciones de aquella época, fué publicada en el *Ferrocarril* del 25 de junio de 1864 i está concebida en los términos siguientes:

Legacion imperial del Brasil.

«Valparaiso, mayo 6 de 1864.—Señor ministro:

«He tenido el honor de recibir la atenta nota de V. E en la que, a nombre del gobierno de la República, protesta ante las naciones cultas de ámbos continentes contra la violenta ocupacion de las islas Chinchas, efectuada en 14 del mes próximo pasado por la escuadrilla española en el Pacífico; i aguardo con impaciencia los otros documentos prometidos por V. E. sobre este acontecimiento, que estoi seguro producirá en mi pais como en todos los estados de América i de Europa, *la mas dolorosa i profunda sensacion.*

«Como representante de una nacion, que no hace mucho tiempo fué víctima de un *abuso semejante de la fuerza* de otra de Europa, cuyo gobierno se encubrió igualmente con el *pretesto de las represálias*, puedo desde luego asegurar a V. E. *que el gobierno i el pueblo del Brasil acompañarán al gobierno i al pueblo del Perú en su justa indignacion contra este nuevo acto de violencia*, perpetrado sin respeto a las formas requeridas por los usos internacionales; i con la *agravante circunstancia* que, para cohonestarlo, invocaron principios contrarios a los que ha sostenido i apoyado el mismo gobierno de S. M. C., ya nombrando cónsules para el Perú i recibiendo los de esta nacion, ya admitiendo de parte de esta misma nacion en Madrid ajentes negociadores, ya, finalmente, designándola como República, en este año, en el díploma del ajente diplomático que mandó a Lima con el título de Comisario especial.»

«Para testificar mas espresamente a V. E. la *sinceridad de mis sentimientos*, pienso pasar a esa República por el próximo paquete. Entre tanto reciba V. E. las protestas del alto aprecio i distinguida consideracion con que tengo el honor de ser de V. E. su mui atento servidor.—(Firmado.)—*Francisco Aldolfo de Varnhagen.* —A S. E. D. Juan Antonio Ribeyro.

XVII

Hizo mas, o siquiera tanto como eso i con tan noble i no solicitada espontaneidad, alguna de las repúblicas del Pacífico a cuyas puertas fuimos a golpear mas tarde? —Hizo mas el mismo Chile en presencia del crímen flagrante de las Chinchas? Léase la memorable circular del 4 de mayo, solo dos dias anterior al documento precedente, i se atribuirá a éste su verdadero valor internacional i americano.

No se eche tampoco en olvido a este respecto el triste ipusilánime silencio de la Repúblic a Arjentina aun el del i tímido Uruguay.

Creyóse aun por algunos que esa nota podia ser causa de grave compromiso para su autor; pero nunca dejó de demostrar mas tarde el señor Varnhagen a nuestro suelo esos jenerosos sentimientos de afeccion que en él eran un reflejo... Sentimos no reproducir otros notables documentos de ese jénero, porque sobre la vida de este hombre distinguido no hemos encontrado nada compajinado, escepto unos pocos libros brasileros i nuestros recuerdos.

XVIII

Bajo el blando cielo de Lima no riñó el señor Varnhagen con su musa favorita de la juventud—la historia americana. Publicó allí un notable ensayo sobre Américo Vespucio, que desde antemano tenia emprendido para vindicar al ilustre cosmógrafo i navegante florentino, i cuyo trabajo, segun tenemos entendido, enriqueció mas tarde con preciosos documentos adquiridos en Europa.

Tenia Varnhagen la primera condicion del historiador moderno que escribe sobre cosas antiguas—la paciencia de la requisa, la perseverancia en la labor i la lucidez en la investigacion. Sin ese infatigable teson, que en algunos compajinadores de las crónicas del Nuevo Mundo, como Muñoz i Navarrete, ha durado lo que su vida, se puede hacer frases; pero no se escribirá jamás la verdadera historia ni del continente ni de ninguno de los paises que lo forman i circundan.

Estos indisputables atributos de esploracion, de consulta i de confrontacion tienen los escritos históricos de Varnhagen, no el brillo esterior de las formas.

Por aquellos empero vivirán.

XIX

Los partidarios del método acumulativo en las biografías de los difuntos de alguna nota, han pregonado entre el catálogo de las cruces que decoraban la casaca de gala del diplomático imperial, sus distinguidas dotes de «jeometra» i «dramaturgo», de «matemático» i «poeta.» Pero nosotros no creemos tal, i al contrario hemos encontrado siempre flagrante contradiccion entre esas opuestas facultades del injenio humano. Ni La Place ni La Grange hicieron jamás una estrofa, como ni Lamartine ni Dumas supieron durante su afanosa vida sacar una cuenta, ni aun la de su pan...

El complaciente *Diccionario* de Cortés habla de la publicacion de las «dulces *Trobas i Cantares*» de Varnhagen. Pero tal libro jamás ha caido en nuestras manos, ni le encontramos siquiera en el hogar a que de derecho pertenecia una obra de ese jénero. Al contrario. Hemos oido decir que el señor Varnhagen fué maestro de matemáticas del emperador don Pedro II, i esto nos está probando que aunque haya hecho versos, dramas, «trobas i cantares», el historiador del Brasil, nunca fué poeta en el sentido jenuino de esa carrera i de su númen.

Varnhagen sobresalia en su estilo epistolar rápido, espiritual i acentuado como su talento. Escribia con cierta grave monotonía sus despachos diplomáticos; pero en sus cartas íntimas, de las que poseemos un buen número, daba tanta soltura a su pluma como espansion a su alma; i en ese jénero era ameno, rápido i hasta espiritual. Redactaba siempre sus cartas con un ancho márjen, i por esto aun sus mas concisas epístolas ocupan varios pliegos corrientes de esquela. Su letra era clara, elegante i rápida, i con la misma facilidad escribia en cuatro o cinco idiomas modernos.

XX

En cumplimiento de sus deberes diplomáticos el señor Varnhagen pasó el invierno de 1866 en Chile, i en seguida, por el mes de agosto de ese año, se dirijió al Perú, Estados Unidos i el Brasil, donde se hallaba en calidad de consejero del Imperio en 1868.

Allí le nació su segundo hijo que el emperador i la emperatriz del Brasil llevaron con gran pompa a la pila bautismal.

El señor Varnhagen poseia a este propósito una caja llena de cruces i condecoraciones de las principales monarquías de Europa, especialmente de Rusia i de Austria, prendas a que atribuia gran estima de honra. Pero francamente nosotros habriamos trocado todo eso por el solo derecho de llamar *compadre* a un hombre tan distinguido i tan simpático como indisputablemente lo es don Pedro II.

XXI

Prosiguiendo en los adelantos de su carrera, el señor Varnhagen fué nombrado ministro plenipotenciario del Brasil en Viena, en 1869, i en seguida sucesivamente baron i vizconde de *Porto Seguro*, por el nombre de uno de los partidos interiores de la provincia mediterránea de *Minas Geraes*.

XXII

El señor Varnhagen vivió feliz i laborioso en su alta posicion durante ocho años. Tratábase con todos los príncipes i magnates cual su igual, i cuando don Alfonso XII era un simple colejial en Viena, solia comer a su mesa de diario, así como su emperador; «compadre», que en mas de una ocasion fué su huésped.

Pero esa vida sedentaria i el clima de aquella ciudad rodeada todavía de los pantanos del Danubio, le atrajeron, hace un año, una penosa enfermedad al hígado.

Para buscar mejores aires i procurarse ciertos documentos que perseguia en la terminacion de varias obras americanas que se proponia dar a luz i que han quedado lastimosamente inconclusas, el señor Varnhagen vino a su pais natal en 1870. Pero despues de una corta residencia regresó mas enfermo que ántes.

A fines de mayo, estando a las últimas cartas de familia que en Chile se han recibido, encontrábase bastante agravado en las termas sulfurosas de Baden, situadas a cuatro leguas de Viena, i allí, conforme a los telegramas del Brasil recibidos por el último vapor, acabó sus dias el 1.° del mes que acaba de espirar.

XXIII

El señor Varnhagen deja dos hijos varones que llevan el nombre de sus abuelos, Javier, el primojénito, i Luis, el ahijado de don Pedro II. Uno i otro son niños llenos de intelijencia, educados con el esmero de un padre intelijente, i nutridos en amor a Chile por la mujer tierna i afectuosa que en breve ha de conducirles al antiguo i amado hogar, donde, a su lado, aprederán a ser buenos i modestos ciudadanos.

Será ésa por de pronto escasa compensacion al dolor sufrido... Pero el tiempo i las mas hondas afecciones del alma i de la infancia calmarán lentamente la huella de la pena; i entónces un nombre que el saber ha hecho ilustre, vendrá a ser, talvez, con el curso de los acontecimientos, un vínculo mas de union i de reciprocidad entre dos paises que se estiman.—Santiago, agosto 1.° de 1878.—B. Vicuña Mackenna.

Propres paroles d'Adolfo de Varnhagen Vde de Porto Seguro, extraites de son testament

Paris, le 20 Aout 1879

« Antes de descorridos dois annos depois de meu fallecimento, no alto do morro de Arasoyava proximo do logar, em que nasci, se levante uma cruz tosca quer de Granito, quer de marmore preto (Pedra de Cal.) das immediacões tão grande quanto seja possivel, com uma pequena inscripção em que se meu pay levantou um estabelecimento monumental etc. etc.

84 Bd Malesherbes

A la mémoire
de Varnaghen. Vte de Porto Seguro
né sur la terre féconde
découverte par Colomb.
instruit par son père aux choses grandes
et utiles
Plein d'amour pour son pays dont il a
retracé l'histoire
Son âme immortelle reunit ici
tous ses souvenirs

63.

Monsieur

Ferdinand Denis

J'ai eu l'honneur de revoir Mad.^me la V^tesse de Porto Seguro, le 22 Août 1879 – au moment où elle partait pour Arcachon – elle devait s'embarquer quelques jours après pour le Chili à Bordeaux, et relacher à Rio de Janeiro – Là il devenait facile de s'entendre avec Mr Meirelles de Lima – pour dresser le monument d'Aracoyara à son mari.


A. ANDOUARD 30, RUE DE PROVENCE